

Rapport Pilier 3
30.06.2024

Crédit Mutuel
ARKEA

Sommaire

1. Fonds propres	1
1.1. Composition des fonds propres	1
1.2. Exigences de fonds propres	5
2. Indicateurs prudentiels	6
2.1. Indicateurs clés	6
2.2. Ratio de levier	8
3. Risque de crédit	13
3.1. Expositions	13
3.2. Qualité de crédit des actifs	13
3.3. Approche standard	18
3.4. Approche notation interne	20
4. Risque de crédit de contrepartie	28
5. Techniques d'atténuation du risque de crédit	33
6. Titrisation	37
7. Risque de marché	39
8. Risque de taux du portefeuille bancaire	40
9. Risque de liquidité	41
10. Risques ESG	46
11. Annexes	65
11.1. Déclaration de la personne responsable	65
11.2. Liste des tableaux	66
11.3. Tableau de concordance Pilier 3	67

1. Fonds propres

1.1. Composition des fonds propres

Les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément à la partie II du Règlement CRR, et complétés par des normes techniques (règlements délégués et d'exécution UE de la Commission européenne).

Les fonds propres comprennent :

- des fonds propres de catégorie 1, constitués des fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 Capital – ci-après “**CET1**”) nets de déductions et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier One Capital - ci-après “**AT1**”) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2 Capital – ci-après “**T2**”) nets de déductions.

Tableau 1 (EU CC1) : Composition des fonds propres réglementaires

En milliers d'euros	Montants au 30.06.2024	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 994 575	(h)
Dont: Parts sociales	2 989 137	
Dont: Prime d'émission	5 438	
Résultats non distribués	6 840 411	(i) (j)
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	-162 482	(j)
Fonds pour risques bancaires généraux	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	122 264	(l)
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	9 794 767	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires		
Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-76 618	
Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-883 015	(d) (e) moins (f)
Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-185	(b)
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-2	(j)
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-	
Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	828	(j)
Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-85 994	(c)
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	

En milliers d'euros	Montants au 30.06.2024	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	
Dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	
Dont: positions de titrisation (montant négatif)	-	
Dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	
Dont: détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	
Dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	
Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	
Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
Autres ajustements réglementaires	-113 860	(a)
Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-1 158 845	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	8 635 922	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	
Dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	
Dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
Dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires		
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	
Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	
Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	8 635 922	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 453 569	(g)
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
Dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	
Ajustements pour risque de crédit	133 520	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	2 587 089	

	Montants au 30.06.2024	Source basée sur les numéros / lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
En milliers d'euros		
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires		
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-600 000	(a)
Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	
Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	
Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-600 000	
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 987 089	
Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	10 623 011	
Montant total d'exposition au risque	51 554 946	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	16,75%	
Fonds propres de catégorie 1	16,75%	
Total des fonds propres	20,61%	
Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	9,40%	
Dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	
Dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,99%	
Dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	
Dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	-	
Dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,41%	
Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	8,88%	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)		
Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	229 215	
Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	460 991	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	1 453	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2		
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	101 505	
Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	185 400	
Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	133 520	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)		
Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	
Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	
Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	
Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	

Tableau 2 (EU CC2) : Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités

	Bilan dans les états financiers publiés (stat)	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
En milliers d'euros	30.06.2024	30.06.2024	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés			
Caisse, banques centrales	8 676 111	8 676 111	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 961 756	1 976 379	
Instruments dérivés de couverture	4 077 311	4 077 311	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 449 227	10 449 356	
Titres au coût amorti	985 738	985 738	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	14 900 779	14 900 813	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	88 597 594	89 159 681	(a)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-3 204 008	-3 204 008	
Placement des activités d'assurance	60 899 503	-	
Actifs des contrats de réassurance détenus	192 701	-	
Actifs d'impôts courants	242 638	245 142	
Actifs d'impôts différés	176 065	88 421	(b)
Comptes de régularisation et actifs divers	1 475 002	2 686 337	(c)
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Participation aux bénéfices différée	-	-	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	242 966	2 859 622	
Immeubles de placement	148 961	148 961	
Immobilisations corporelles	388 954	372 618	
Immobilisations incorporelles	677 217	674 857	(d)
Ecarts d'acquisition	473 641	473 641	(e)
Total des actifs	191 362 156	134 570 981	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés			
Banques centrales	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 879 995	2 481 541	
Instruments dérivés de couverture	3 393 015	3 393 015	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 330 937	3 139 692	
Dettes envers la clientèle	84 281 718	85 081 307	
Dettes représentées par un titre	25 633 078	25 613 661	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 396 145	-1 396 146	
Passifs d'impôts courants	29 495	49 183	
Passifs d'impôts différés	311 787	112 841	(f)
Comptes de régularisation et passifs divers	5 776 904	2 354 222	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Passifs relatifs aux activités d'assurance	53 258 078	918 171	
Provisions	245 827	207 443	
Dettes subordonnées	2 733 683	2 733 683	(g)
Total des passifs	181 478 372	124 688 612	
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe	9 872 704	9 872 701	
Capital et réserves liées	3 027 309	3 027 309	(h)
Réserves consolidées	6 844 295	6 844 291	(i)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-166 353	-166 354	(j)
Résultat de l'exercice	167 454	167 455	(l)
Intérêts minoritaires	11 082	9 667	(k)
Total des capitaux propres	9 883 786	9 882 369	

1.2. Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres affichées ci-dessous et dans les chapitres suivants sont les exigences minimales, correspondant à un niveau de 8% des risques pondérés.

Tableau 3 (EU OV1) : Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

En milliers d'euros	Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
	30.06.2024	31.03.2024	30.06.2024
Risque de crédit (hors CCR)	47 651 988	46 922 187	3 812 159
Dont approche standard	9 263 021	9 128 944	741 042
Dont approche NI simple (F-IRB)	9 939 001	9 217 675	795 120
Dont approche par référencement	706 458	664 976	56 517
Dont actions selon la méthode de pondération simple	12 392 628	12 839 321	991 410
Dont approche NI avancée (A-IRB)	12 985 427	12 659 586	1 038 834
Risque de crédit de contrepartie - CCR	581 087	507 440	46 487
Dont approche standard	198 923	211 336	15 914
Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
Dont expositions sur une CCP	6 377	6 286	510
Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	62 060	60 936	4 965
Dont autres CCR	313 727	228 881	25 098
Risque de règlement	115	108	9
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	11 685	12 296	935
Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	11 685	12 695	935
Dont approche SEC-SA	-	-	-
Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
Dont approche standard	-	-	-
Dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-
Grands risques	-	-	-
Risque opérationnel	3 310 070	3 265 099	264 806
Dont approche élémentaire	424 513	424 521	33 961
Dont approche standard	172 204	172 204	13 776
Dont approche par mesure avancée	2 713 353	2 668 374	217 068
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	3 632	-	291
Total	51 554 946	50 707 129	4 124 396

2. Indicateurs prudentiels

2.1. Indicateurs clés

Tableau 4 (EU KM1) : Indicateurs clés

En milliers d'euros	30.06.2024 ⁽¹⁾	31.03.2024 ⁽²⁾	31.12.2023 ⁽¹⁾	30.09.2023 ⁽³⁾	30.06.2023 ⁽¹⁾
Fonds propres disponibles (montants)					
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	8 635 922	8 498 202	8 400 021	8 302 954	8 341 574
Fonds propres de catégorie 1	8 635 922	8 498 202	8 400 021	8 302 954	8 341 576
Fonds propres totaux	10 623 011	10 028 605	9 966 336	9 892 518	9 955 973
Montants d'exposition pondérés					
Montant total d'exposition au risque	51 554 946	50 707 129	49 736 248	49 131 088	48 474 182
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	16,8%	16,8%	16,9%	16,9%	17,2%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	16,8%	16,8%	16,9%	16,9%	17,2%
Ratio de fonds propres totaux (%)	20,6%	19,8%	20,0%	20,1%	20,5%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,50%	2,50%	2,75%	2,75%	2,75%
Dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,41%	1,41%	1,55%	1,55%	1,55%
Dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,88%	1,88%	2,06%	2,06%	2,06%
Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,50%	10,50%	10,75%	10,75%	10,75%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,99%	0,98%	0,50%	0,50%	0,50%
Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
Exigence globale de coussin (%)	3,49%	3,48%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigences globales de fonds propres (%)	13,99%	13,98%	13,75%	13,75%	13,75%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%) ⁽⁴⁾	8,9%	8,9%	8,8%	8,8%	9,1%
Ratio de levier					
Mesure de l'exposition totale	127 869 779	128 020 276	129 657 643	125 766 347	122 972 378
Ratio de levier (%)	6,8%	6,6%	6,5%	6,6%	6,8%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité ⁽⁵⁾					
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	19 005 706	19 398 138	21 273 984	19 539 055	19 504 930
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	14 842 416	15 834 576	16 800 401	15 333 273	15 494 028
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	2 046 452	2 704 392	1 572 886	2 122 843	1 926 815
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	12 795 964	13 130 184	15 227 515	13 210 430	13 567 214
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	149%	148%	140%	148%	144%
Ratio de financement stable net					
Financement stable disponible total	93 496 583	91 231 691	90 619 229	86 833 862	86 135 986
Financement stable requis total	81 538 167	81 266 250	80 954 977	78 330 450	77 238 951
Ratio NSFR (%)	115%	112%	112%	111%	112%

(1) Avec intégration du résultat intermédiaire ou annuel net de dividendes

(2) Sans intégration du résultat intermédiaire

(3) Avec intégration du résultat intermédiaire du 30/06

(4) Avec prise en compte des éventuels déficits d'AT1

(5) Situation à date d'arrêté

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est soumis à des exigences de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation obligatoire pour tous les établissements ;
- un coussin de fonds propres contracyclique correspondant à la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe. Le coussin contracyclique, mis en place

en cas de croissance excessive du crédit (se traduisant notamment par une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contracyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (ci-après "HCSF"). Depuis avril 2023, le taux de coussin contracyclique est fixé à 0,5% des actifs pondérés par les risques sur les expositions françaises. La reconnaissance obligatoire des taux du coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres Etats est plafonnée à 2,5%. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF.

Tableau 5 (EU CCyB1) : Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul de coussin contracyclique

	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes		
Au 30.06.2024 En milliers d'euros						
Ventilation par pays						
Allemagne	1 354	277 985	-	-	8 810	288 149
PAYS BAS	171	283 938	-	-	-	284 109
BULGARIE	127	4	-	-	-	131
DANEMARK	0	43 261	-	-	-	43 261
ROYAUME-UNI	121	62 116	-	-	-	62 237
IRELANDE	0	2 815	-	-	-	2 816
LUXEMBOURG	7 702	172 544	-	-	18 718	198 964
NORVÈGE	0	290 524	-	-	-	290 524
France	11 996 512	82 124 796	-	-	50 373	94 171 681
Hong Kong	0	2 746	-	-	-	2 746
République Tchèque	0	520	-	-	-	520
Slovénie	0	77	-	-	-	77
Chypre	0	2	-	-	-	2
Estonie	0	33	-	-	-	33
Islande	0	3	-	-	-	3
Corée	0	76	-	-	-	76
Croatie	0	13	-	-	-	13
Chili	0	713	-	-	-	713
Belgique	1 457 964	122 600	-	-	-	1 580 563
Australie	0	2 024	-	-	-	2 024
SUÈDE	0	135 816	-	-	-	135 816
Slovaquie	0	2	-	-	-	2
ROUMANIE	0	15	-	-	-	15
Autres pays	10 248	925 257	-	-	-	935 506
Total	13 474 199	84 447 878	-	-	77 902	97 999 980

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Ventilation par pays							
Allemagne	8 204	-	106	8 310	103 877	0,23%	0,75%
PAYS BAS	7 182	-	-	7 182	89 779	0,20%	2,00%
BULGARIE	4	-	-	4	45	0,00%	2,00%
DANEMARK	310	-	-	310	3 877	0,01%	2,50%
ROYAUME-UNI	1 287	-	-	1 287	16 090	0,04%	2,00%
IRELANDE	16	-	-	16	203	0,00%	1,50%
LUXEMBOURG	13 056	-	225	13 280	166 005	0,37%	0,50%
NORVÈGE	1 261	-	-	1 261	15 761	0,03%	2,50%
France	3 512 656	-	604	3 513 260	43 915 755	97,50%	1,00%
Hong Kong	15	-	-	15	187	0,00%	1,00%
République Tchèque	2	-	-	2	24	0,00%	1,75%
Slovénie	0	-	-	0	2	0,00%	0,50%
Chypre	0	-	-	0	0	0,00%	1,00%
Estonie	0	-	-	0	2	0,00%	1,50%
Islande	0	-	-	0	1	0,00%	2,50%
Corée	1	-	-	1	6	0,00%	1,00%
Croatie	0	-	-	0	1	0,00%	1,50%
Chili	18	-	-	18	230	0,00%	0,50%
Belgique	45 422	-	-	45 422	567 777	1,26%	0,50%
Australie	13	-	-	13	165	0,00%	1,00%
SUÈDE	592	-	-	592	7 395	0,02%	2,00%
Slovaquie	0	-	-	0	0	0,00%	1,50%
ROUMANIE	1	-	-	1	8	0,00%	1,00%
Autres pays	12 328	-	-	12 328	154 106	0,34%	0,00%
Total	3 602 369	-	935	3 603 304	45 041 296		

Tableau 6 (EU CCyB2) : Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

En milliers d'euros	30.06.2024
Montant total d'exposition au risque	51 554 946
Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,9910%
Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	510 923

2.2. Ratio de levier

Les dispositifs de surveillance du risque de levier excessif ont été validés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et le Comité de gestion du capital et du bilan. Ils s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et fait à ce titre l'objet d'une attention particulière ;
- une limite interne a été définie. Elle est en outre encadrée par des seuils d'alerte et de redressement ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par le Conseil d'administration, une procédure spécifique impliquant la Direction générale, ainsi que le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa a été définie.

Les textes "Bâle III" ont défini un ratio visant à plafonner l'effet de levier. Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres Tier 1 (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe.

Le ratio de levier est soumis à une obligation d'information publique par les banques et fait l'objet d'une exigence minimale fixée à 3%.

Tableau 7 (EU LR1 - LRSum) : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

Au 30.06.2024
En milliers d'euros

Montant applicable

Total de l'actif selon les états financiers publiés	191 362 156
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-56 791 174
(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point i), du CRR)	-
Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
Ajustement pour instruments financiers dérivés	-3 802 113
Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	2 065 276
Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	5 972 075
(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point c), du CRR)	-1 506 871
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point j), du CRR)	-10 048 484
Autres ajustements	618 915
Mesure de l'exposition totale	127 869 779

Tableau 8 (EU LR2 - LRCom) : Ratio de levier - déclaration commune

En milliers d'euros	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
	30.06.2024	31.12.2023
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	128 218 227	128 855 568
Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
(Dédution des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-	-
Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	128 218 227	128 855 568
Expositions sur dérivés		
Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	238 193	383 653
Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	534 866	513 645
Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)	-	-
Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
Expositions totales sur dérivés	773 058	897 298
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	4 461 775	4 453 742
(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-	-
Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
Expositions totales sur opérations de financement sur titres	4 461 775	4 453 742
Autres expositions de hors bilan		
Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	15 753 212	16 506 282
(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-9 781 137	-10 094 750
(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	N/A	N/A
Expositions de hors bilan	5 972 075	6 411 532

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR		
En milliers d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Expositions exclues		
(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-1 506 871	-1 496 517
(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-10 048 484	-9 463 980
(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
(Total des expositions exemptées)	-11 555 356	-10 960 497
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
Fonds propres de catégorie 1	8 635 922	8 400 021
Mesure de l'exposition totale	127 869 779	129 657 643
Ratio de levier		
Ratio de levier (%)	6,8%	6,5%
Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	6,8%	6,5%
Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	6,8%	6,5%
Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0%	3,0%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0%	0,0%
dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,0%	0,0%
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%
Exigence de ratio de levier global (%)	3,0%	3,0%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	N/A	N/A
Publication des valeurs moyennes		
Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	3 412 002	4 971 636
Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	4 461 775	4 453 742
Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	126 820 006	130 175 537
Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	126 820 006	130 175 537
Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,8%	6,5%
Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,8%	6,5%

Tableau 9 (EU LR3 - LRSpl) : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, opérations de financement sur titres et expositions exemptées)

Au 30.06.2024

En milliers d'euros	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	116 662 872
Expositions du portefeuille de négociation	-
Expositions du portefeuille bancaire, dont:	116 662 872
Obligations garanties	2 846 991
Expositions considérées comme souveraines	16 299 860
Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	6 770 161
Établissements	3 412 492
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	34 677 660
Expositions sur la clientèle de détail	23 794 777
Entreprises	19 947 680
Expositions en défaut	1 034 421
Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	7 878 829

3. Risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des principaux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

3.1. Expositions

Le Groupe utilise son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit, suite à l'autorisation délivrée par les autorités de tutelle :

- la méthode avancée pour le portefeuille de la Clientèle de détail et Corporate (hors Grands comptes) ;
- la méthode fondation pour les portefeuilles Banques et Grands comptes.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne (ci-après "BCE") a confirmé les homologations obtenues en méthodes notations internes avancées sur les portefeuilles de la clientèle de détail. Concernant les grands comptes et les banques, en application des contraintes TRIM imposant des limitations sur ces portefeuilles, le Crédit Mutuel a fait le choix de passer en méthode fondation au 31.03.2022, ce qui permet d'anticiper les règles "Bâle 4" applicables à compter du 01.01.2025. Pour tous ces portefeuilles, la prise en compte des recommandations afférentes est en cours.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes avancée s'élève à 80% au 30.06.2024.

Tableau 10 (EU CR1-A) : Échéance des expositions

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeur exposée au risque nette					Total
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	
Prêts et avances	3 697 623	15 550 405	15 624 057	68 652 369	184 169	103 708 623
Titres de créance	-	2 400 048	4 022 739	4 645 956	-	11 068 743
Total	3 697 623	17 950 453	19 646 796	73 298 325	184 169	114 777 366

3.2. Qualité de crédit des actifs

Expositions non performantes

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour le Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du traitement prudentiel sur le traitement comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créance douteuse ou litigieuse. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisé pour le calcul des exigences de fonds propres.

Expositions renégociées

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du Groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés, ...). Le groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'ABE le 23.10.2013. La restructuration se traduit a minima par un passage en bucket 2.

Tableau 11 (EU CQ1) : Qualité de crédit des expositions renégociées

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation			
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes		
		Dont en défaut	Dont dépréciées	
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-
Prêts et avances	240 124	620 339	620 339	620 339
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-
<i>Administrations publiques</i>	-	-	-	-
<i>Établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Autres entreprises financières</i>	1 176	4 311	4 311	4 311
<i>Entreprises non financières</i>	154 783	398 039	398 039	398 039
<i>Ménages</i>	84 165	217 989	217 989	217 989
Titres de créance	-	-	-	-
Engagements de prêt donnés	8 663	2 056	2 056	2 056
Total	248 787	622 395	622 395	622 395

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
	Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-
Prêts et avances	-19 548	-203 211	477 588	312 069
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-
<i>Administrations publiques</i>	-	-	-	-
<i>Établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Autres entreprises financières</i>	-16	-1 174	3 946	2 893
<i>Entreprises non financières</i>	-16 018	-129 785	309 419	207 870
<i>Ménages</i>	-3 514	-72 252	164 223	101 306
Titres de créance	-	-	-	-
Engagements de prêt donnés	-108	-	7 109	1 044
Total	-19 656	-203 211	484 697	313 113

Tableau 12 (EU CQ4) : Qualité des expositions non performantes par situation géographique

Au 30.06.2024	Valeur comptable / montant nominal brut			Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes	Dont soumises à dépréciation			
		Dont en défaut				
En milliers d'euros						
Expositions au bilan	116 021 005		1 776 784		-1 243 639	-
France	107 093 829		1 765 728		-1 233 500	-
Allemagne	494 720		-		-247	-
Luxembourg	835 480		156		-1 539	-
Belgique	2 025 114		6 413		-2 874	-
Royaume-Uni	69 746		328		-326	-
Suisse	81 841		257		-462	-
Etats-Unis d'Amérique	228 919		2 504		-1 817	-
Espagne	1 182 352		397		-554	-
Pays-Bas	1 223 582		-		-501	-
Canada	795 563		269		-154	-
Italie	348 623		71		-537	-
Singapour	14 756		-		-31	-
Australie	1 989		-		-1	-
Irlande	232 286		-		-49	-
Portugal	3 709		393		-385	-
Japon	250		-		-	-
Suède	412 063		-		-119	-
Hong-Kong	2 725		-		-1	-
Autriche	130 334		-		-53	-
Monaco	2 647		-		-10	-
Russie	349		-		-	-
Ukraine	-		-		-	-
Belarus	-		-		-	-
Autres pays	840 128		268		-479	-
Expositions hors bilan	32 686 631		85 043		39 652	
France	32 406 739		84 932		39 490	
Allemagne	444		-		-	
Luxembourg	31 671		-		64	
Belgique	160 564		-		30	
Royaume-Uni	27 045		-		34	
Suisse	26 860		-		10	
Etats-Unis d'Amérique	3 985		-		1	
Espagne	1 271		-		1	
Pays-Bas	123		-		-	
Canada	360		108		5	
Italie	390		-		1	
Singapour	483		-		-	
Australie	28		-		-	
Irlande	125		-		-	
Portugal	377		-		-	
Japon	11		-		-	
Suède	17		-		-	
Hong-Kong	17		-		-	
Autriche	9		-		-	
Monaco	15 532		-		8	
Russie	4		-		-	
Ukraine	-		-		-	
Belarus	-		-		-	
Autres pays	10 576		3		8	
Total	148 707 636		1 861 827		-1 243 639	39 652

(*) La publication des colonnes est soumise à seuil (taux de NPL > 5%), conformément à l'article 8, point 3) du règlement d'exécution (UE) 2021/637 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication par les établissements des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du Règlement CRR.

Tableau 13 (EU CQ5) : Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

Au 30.06.2024	Valeur comptable brute			Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
		Dont en défaut			
En milliers d'euros					
Agriculture, sylviculture et pêche	2 396 138		140 786	-114 158	-
Industries extractives	25 063		382	-536	-
Industrie manufacturière	1 189 271		141 554	-75 966	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	699 108		19 887	-21 780	-
Production et distribution d'eau	130 093		2 762	-2 604	-
Construction	1 728 548		72 584	-67 080	-
Commerce	2 552 412		148 963	-101 631	-
Transport et stockage	598 688		19 717	-12 243	-
Hébergement et restauration	673 691		55 966	-38 920	-
Information et communication	211 971		12 590	-7 025	-
Activités financières et d'assurance	2 259 414		45 903	-45 594	-
Activités immobilières	11 158 269		178 209	-149 877	-
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 187 374		149 592	-78 687	-
Activités de services administratifs et de soutien	1 200 323		62 248	-28 862	-
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	58 125		-	-	-
Enseignement	151 158		5 666	-4 177	-
Santé humaine et action sociale	380 375		11 346	-7 750	-
Arts, spectacles et activités récréatives	258 744		16 693	-8 683	-
Autres services	321 836		11 777	-11 417	-
Total	29 180 601		1 096 625	-776 990	-

(*) La publication des colonnes est soumise à seuil (taux de NPL > 5%), conformément à l'article 8, point 3) du règlement d'exécution (UE) 2021/637 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication par les établissements des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du Règlement CRR.

Tableau 14 (EU CQ7) : Sûretés obtenues par prise de possession et exécution

Au 30.06.2024	Sûretés obtenues par prise de possession	
	Valeur à la comptabilisation	Variations négatives
	initiale	cumulées
En milliers d'euros		
Immobilisations corporelles (PP&E)	-	-
Autre que PP&E	1 365	-281
Biens immobiliers résidentiels	1 365	-281
Biens immobiliers commerciaux	-	-
Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	-
Actions et titres de créance	-	-
Autres sûretés	-	-
Total	1 365	-281

Tableau 15 (EU CR1) : Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes

Au 30.06.2024	Valeur comptable brute / Montant nominal					
	Expositions performantes			Expositions non performantes		
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3
En milliers d'euros						
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	8 916 868	8 916 868	-	-	-	-
Prêts et avances	103 171 627	96 481 477	6 627 282	1 776 784	-	1 580 623
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	9 862 062	9 816 503	45 559	-	-	-
Établissements de crédit	14 540 437	14 540 437	-	-	-	-
Autres entreprises financières	1 971 214	1 819 436	150 439	23 075	-	21 214
Entreprises non financières	28 083 976	24 714 075	3 319 870	1 096 625	-	921 269
Dont PME	12 399 012	10 485 575	1 892 196	675 558	-	600 441
Ménages	48 713 938	45 591 026	3 111 414	657 084	-	638 140
Titres de créance	11 072 594	10 829 562	-	-	-	-
Banques centrales	144 178	144 178	-	-	-	-
Administrations publiques	2 998 389	2 998 389	-	-	-	-
Établissements de crédit	6 331 345	6 331 345	-	-	-	-
Autres entreprises financières	396 278	393 520	-	-	-	-
Entreprises non financières	1 202 404	962 130	-	-	-	-
Expositions hors bilan	32 601 588	31 776 830	815 087	85 043	-	56 707
Banques centrales	14 521 611	14 521 611	-	-	-	-
Administrations publiques	2 156 143	2 155 935	208	-	-	-
Établissements de crédit	1 682 429	1 682 429	-	1 981	-	1 981
Autres entreprises financières	1 830 502	1 805 346	24 611	769	-	769
Entreprises non financières	9 625 425	8 905 498	711 683	60 821	-	32 796
Ménages	2 785 478	2 706 011	78 585	21 472	-	21 161
Total	155 762 677	148 004 737	7 442 369	1 861 827	-	1 637 330

		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions		Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
Au 30.06.2024									
En milliers d'euros									
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-462 257	-190 986	-268 955	-777 531	-	-708 748	-	58 030 083	751 889
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	-7 224	-5 350	-1 874	-	-	-	-	1 243 975	-
Établissements de crédit	-5 858	-5 858	-	-	-	-	-	725 226	-
Autres entreprises financières	-18 327	-7 101	-11 214	-9 206	-	-7 757	-	1 209 665	13 154
Entreprises non financières	-274 603	-115 927	-156 715	-502 387	-	-444 510	-	19 823 596	469 364
Dont PME	-143 583	-52 068	-89 937	-354 865	-	-313 122	-	7 604 309	234 962
Ménages	-156 245	-56 750	-99 152	-265 938	-	-256 481	-	35 027 621	269 371
Titres de créance	-3 851	-3 851	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-20	-20	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	-1 265	-1 265	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-1 159	-1 159	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-876	-876	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises non financières	-531	-531	-	-	-	-	-	-	-
Expositions hors bilan	-26 022	-18 366	-7 593	-13 630	-	-9 664	-	3 724 732	8 833
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	670 085	-
Administrations publiques	-510	-510	-	-	-	-	-	9 487	-
Établissements de crédit	-170	-170	-	-13	-	-13	-	514 955	-
Autres entreprises financières	-598	-390	-208	-200	-	-200	-	118 845	450
Entreprises non financières	-22 616	-15 400	-7 155	-9 320	-	-5 387	-	1 807 069	6 773
Ménages	-2 128	-1 896	-230	-4 097	-	-4 064	-	604 291	1 610
Total	-492 130	-213 203	-276 548	-791 161	-	-718 412	-	61 754 815	760 722

(*) Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique le droit local et les passages en perte ne sont comptabilisés qu'après l'extinction totale des droits à recouvrement.

Tableau 16 (EU CR2) : Variations du stock de prêts et avances non performants

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeur comptable brute
Stock initial de prêts et avances non performants au 31.12.2023	1 572 453
Entrées dans les portefeuilles non performants	493 003
Sorties hors des portefeuilles non performants	-288 672
Sorties dues à des sorties de bilan	-48 277
Sorties dues à d'autres situations	-240 395
Stock final de prêts et avances non performants au 30.06.2024	1 776 784

3.3. Approche standard

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a recours aux évaluations des agences de notation reconnues par le superviseur (OEEC) pour mesurer le risque sur les expositions traitées en méthode standard. Les évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et

Fitch sont principalement utilisées pour les expositions sur les établissements, les administrations et banques centrales. Les évaluations de la Banque de France sont principalement utilisées pour les expositions sur les entreprises.

La table de correspondance utilisée pour relier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Tableau 17 (EU CR5) : Approche standard

Au 30.06.2024		Pondération de risque								
En milliers d'euros										
Catégories d'expositions		0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%
Administrations centrales ou banques centrales		11 991 907	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales		79 295	-	-	-	6 700 083	-	-	-	-
Entités du secteur public		12 737 034	-	-	-	2 104 889	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement		383 882	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales		144 158	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements		137 698	-	-	-	13 717	-	11 309	-	-
Entreprises		-	-	-	-	5 372	-	31 344	-	-
Expositions sur la clientèle de détail		-	-	-	-	-	-	-	-	4 366 407
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		-	-	-	-	-	5 973 323	6 656	-	724 920
Expositions en défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions présentant un risque particulièrement élevé		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties		-	-	-	3 990	-	-	-	-	-
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts ou actions d'organismes de placement collectif		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme d'actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments		-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		25 473 974	-	-	3 990	8 824 061	5 973 323	49 309	-	5 091 327

Au 30.06.2024		Pondération de risque						Total	Dont non notées
En milliers d'euros		100%	150%	250%	370%	1250%	Autres		
Catégories d'expositions									
Administrations centrales ou banques centrales		-	-	1 538	-	-	-	11 993 445	-
Administrations régionales ou locales		-	-	-	-	-	-	6 779 378	-
Entités du secteur public		-	-	-	-	-	-	14 841 923	-
Banques multilatérales de développement		-	-	-	-	-	-	383 882	-
Organisations internationales		-	-	-	-	-	-	144 158	-
Établissements		-	-	-	-	-	-	162 725	298
Entreprises		169 177	8 118	-	-	-	-	214 012	52 814
Expositions sur la clientèle de détail		-	-	-	-	-	-	4 366 407	4 356 480
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		-	-	-	-	-	-	6 704 899	6 538 466
Expositions en défaut		282 704	14 000	-	-	-	-	296 704	296 704
Expositions présentant un risque particulièrement élevé		-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties		-	-	-	-	-	-	3 990	-
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme		-	-	-	-	-	-	-	-
Parts ou actions d'organismes de placement collectif		-	-	-	-	1 035	9 595	10 630	10 630
Expositions sous forme d'actions		12 475	-	-	-	-	-	12 475	12 475
Autres éléments		1 167 905	-	-	-	-	-	1 167 905	1 167 905
TOTAL		1 632 262	22 118	1 538	-	1 035	9 595	47 082 533	12 435 772

3.4. Approche notation interne

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein du Crédit Mutuel et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Le système de notation des contreparties est commun au Crédit Mutuel.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés (ci-après "**RWA**") sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Crédit Mutuel.

Tableau 18 (EU CR6) : Approche NI - Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

Méthode interne avancée

A-IRB En milliers d'euros 30.06.2024	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises													
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	1 153 122	507 319	70%	1 340 709	0,24%	1 000 à 5 000	28,64%	2,50	386 882	29%	921	-
	0,25 à <0,50	3 375 766	834 880	75%	3 718 878	0,38%	5 000 à 10 000	24,97%	2,50	1 118 102	30%	3 616	-
	0,50 à <0,75	1 143 956	120 543	77%	1 202 553	0,67%	1 000 à 5 000	20,08%	2,50	330 682	27%	1 618	-
	0,75 à <2,50	5 426 266	2 292 423	81%	6 286 870	1,41%	5 000 à 10 000	25,75%	2,50	3 212 324	51%	22 536	-
	0,75 à <1,75	3 891 997	1 663 778	80%	4 526 228	1,18%	5 000 à 10 000	26,09%	2,50	2 229 129	49%	13 793	-
	1,75 à <2,5	1 534 269	628 645	82%	1 760 642	2,01%	1 000 à 5 000	24,86%	2,50	983 195	56%	8 743	-
	2,50 à <10,00	2 857 730	1 015 257	87%	3 256 443	4,03%	1 000 à 5 000	26,72%	2,50	2 468 736	76%	34 200	-
	2,5 à <5	2 246 830	845 778	88%	2 586 212	3,31%	1 000 à 5 000	27,50%	2,50	1 956 934	76%	23 453	-
	5 à <10	610 900	169 479	86%	670 230	6,78%	500 à 1 000	23,70%	2,50	511 802	76%	10 747	-
	10,00 à <100,00	469 478	101 013	89%	481 887	17,68%	500 à 1 000	24,28%	2,50	523 986	109%	20 533	-
	10 à <20	282 901	77 336	84%	301 511	12,06%	100 à 500	24,56%	2,50	320 810	106%	8 926	-
	20 à <30	172 237	16 098	96%	163 165	25,94%	100 à 500	24,14%	2,50	185 040	113%	10 264	-
	30,00 à <100,00	14 340	7 578	88%	17 211	37,79%	0 à 100	20,63%	2,50	18 136	105%	1 342	-
	100,00 (défaut)	546 311	70 389	88%	498 369	100,00%	500 à 1 000	52,33%	2,50	299 643	60%	237 517	-
Sous-total (Entreprises)		14 972 630	4 941 824	82%	16 785 709	4,94%		26,34%	2,50	8 340 355	50%	320 940	-441 323
Entreprises - Dont PME													
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	551 525	217 903	77%	625 177	0,24%	500 à 1 000	28,52%	2,50	145 560	23%	428	-
	0,25 à <0,50	2 168 686	428 625	78%	2 335 710	0,36%	1 000 à 5 000	24,01%	2,50	552 166	24%	2 094	-
	0,50 à <0,75	927 516	110 010	81%	980 701	0,01	1 000 à 5 000	20,09%	2,50	245 456	25%	1 320	-
	0,75 à <2,50	3 388 490	1 022 650	82%	3 815 523	1,42%	5 000 à 10 000	25,52%	2,50	1 626 001	43%	13 680	-
	0,75 à <1,75	2 500 219	740 178	81%	2 809 131	1,20%	1 000 à 5 000	25,64%	2,50	1 152 841	41%	8 558	-
	1,75 à <2,5	888 271	282 472	83%	1 006 392	2,04%	1 000 à 5 000	25,17%	2,50	473 160	47%	5 121	-
	2,50 à <10,00	1 367 023	464 084	85%	1 553 152	4,29%	1 000 à 5 000	25,66%	2,50	918 333	59%	16 749	-
	2,5 à <5	969 291	395 570	84%	1 132 548	3,37%	1 000 à 5 000	26,48%	2,50	649 881	57%	10 087	-
	5 à <10	397 732	68 515	86%	420 604	6,78%	500 à 1 000	23,46%	2,50	268 452	64%	6 662	-
	10,00 à <100,00	271 540	26 234	86%	268 863	19,03%	100 à 500	22,45%	2,50	227 318	85%	11 571	-
	10 à <20	141 214	13 757	97%	141 195	12,07%	100 à 500	22,02%	2,50	105 826	75%	3 750	-
	20 à <30	121 744	11 306	88%	118 531	25,88%	100 à 500	23,22%	2,50	113 921	96%	7 156	-
	30,00 à <100,00	8 582	1 171	36%	9 137	37,79%	0 à 100	19,24%	2,50	7 570	83%	664	-
	100,00 (défaut)	350 367	20 703	80%	326 659	100,00%	500 à 1 000	51,88%	2,50	211 984	65%	152 983	-
Sous-total (Entreprises - Dont PME)		9 025 147	2 290 209	82%	9 905 784	5,20%		25,62%	2,50	3 926 817	40%	198 825	-261 821
Entreprises - Dont autres													
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	601 597	289 416	62%	715 532	0,24%	100 à 500	28,74%	2,50	241 322	34%	494	-
	0,25 à <0,50	1 207 081	406 255	71%	1 383 168	0,41%	1 000 à 5 000	26,60%	2,50	565 936	41%	1 522	-
	0,50 à <0,75	216 440	10 534	74%	221 852	0,67%	100 à 500	20,05%	2,50	85 226	38%	298	-
	0,75 à <2,50	2 037 776	1 269 773	79%	2 471 347	1,40%	1 000 à 5 000	26,10%	2,50	1 586 323	64%	8 856	-
	0,75 à <1,75	1 391 778	923 600	79%	1 717 097	1,14%	1 000 à 5 000	26,82%	2,50	1 076 288	63%	5 235	-
	1,75 à <2,5	645 998	346 172	80%	754 251	1,98%	100 à 500	24,45%	2,50	510 035	68%	3 622	-
	2,50 à <10,00	1 490 707	551 173	89%	1 703 291	3,79%	500 à 1 000	27,69%	2,50	1 550 403	91%	17 451	-
	2,5 à <5	1 277 539	450 208	92%	1 453 665	3,27%	500 à 1 000	28,30%	2,50	1 307 053	90%	13 366	-
	5 à <10	213 168	100 964	85%	249 626	6,79%	100 à 500	24,11%	2,50	243 350	97%	4 085	-
	10,00 à <100,00	197 938	74 779	92%	213 024	15,97%	100 à 500	26,58%	2,50	296 668	139%	8 962	-
	10 à <20	141 687	63 579	74%	160 315	12,05%	0 à 100	26,80%	2,50	214 984	134%	5 176	-
	20 à <30	50 493	4 792	109%	44 634	26,11%	0 à 100	26,57%	2,50	71 119	159%	3 108	-
	30,00 à <100,00	5 758	6 408	113%	8 075	37,79%	0 à 100	22,21%	2,50	10 565	131%	678	-
	100,00 (défaut)	195 945	49 686	103%	171 710	100,00%	100 à 500	53,20%	2,50	87 659	51%	84 534	-
Sous-total (Entreprises - Dont autres)		5 947 483	2 651 615	82%	6 879 925	4,56%		27,36%	2,50	4 413 538	64%	122 116	-179 503

A-IRB En milliers d'euros 30.06.2024	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de Détail													
	0,00 à <0,15	30 039 586	1 361 459	55%	30 869 773	0,06%	500 000 à 1 000	18,98%	-	1 028 025	3%	3 691	-
	0,00 à <0,10	23 402 703	1 082 642	56%	24 070 684	0,04%	500 000 à 1 000	18,94%	-	649 071	3%	2 026	-
	0,10 à <0,15	6 636 883	278 816	55%	6 799 089	0,13%	100 000 à 500	19,12%	-	378 954	6%	1 664	-
	0,15 à <0,25	903 878	148 851	54%	994 969	0,18%	50 000 à 100 000	20,69%	-	70 469	7%	364	-
	0,25 à <0,50	6 322 788	352 553	56%	6 502 874	0,31%	100 000 à 500	21,29%	-	755 843	12%	4 406	-
	0,50 à <0,75	1 811 326	76 137	54%	1 848 712	0,54%	10 000 à 50 000	18,60%	-	279 036	15%	1 847	-
	0,75 à <2,50	3 427 952	356 412	59%	3 604 727	1,46%	100 000 à 500	22,78%	-	983 922	27%	11 827	-
	0,75 à <1,75	2 544 722	215 663	58%	2 644 406	1,23%	100 000 à 500	23,40%	-	684 909	26%	7 612	-
	1,75 à <2,5	883 229	140 749	60%	960 321	2,10%	100 000 à 500	21,08%	-	299 013	31%	4 215	-
	2,50 à <10,00	1 949 298	167 926	57%	1 995 143	4,55%	50 000 à 100 000	25,38%	-	888 894	45%	23 207	-
	2,5 à <5	1 258 166	124 328	58%	1 300 685	3,51%	10 000 à 50 000	26,17%	-	542 396	42%	12 194	-
	5 à <10	691 132	43 598	57%	694 458	6,50%	10 000 à 50 000	23,90%	-	346 498	50%	11 012	-
	10,00 à <100,00	596 602	28 444	59%	596 384	20,65%	10 000 à 50 000	22,68%	-	405 401	68%	28 263	-
	10 à <20	190 246	12 139	57%	188 825	13,20%	10 000 à 50 000	23,86%	-	100 295	53%	6 085	-
	20 à <30	344 813	10 937	56%	350 477	23,05%	10 000 à 50 000	20,15%	-	259 705	74%	16 176	-
	30,00 à <100,00	61 543	5 369	71%	57 082	30,65%	1 000 à 5 000	34,37%	-	45 400	80%	6 002	-
	100,00 (défaut)	663 240	12 776	61%	641 997	100,00%	10 000 à 50 000	56,81%	-	233 482	36%	346 904	-
Sous-total (Clientèle de Détail)		45 714 669	2 504 559	57%	47 054 579	2,04%		20,45%	-	4 645 071	10%	420 508	-490 062
Clientèle de Détail - Hypothèque													
	0,00 à <0,15	19 639 436	303 566	34%	19 748 736	0,05%	100 000 à 500	16,59%	-	535 497	3%	1 902	-
	0,00 à <0,10	16 073 492	260 666	36%	16 167 592	0,04%	100 000 à 500	16,63%	-	361 286	2%	1 147	-
	0,10 à <0,15	3 565 944	42 900	33%	3 581 144	0,13%	10 000 à 50 000	16,42%	-	174 212	5%	755	-
	0,15 à <0,25	105 320	1 185	30%	105 719	0,18%	1 000 à 5 000	15,83%	-	5 272	5%	30	-
	0,25 à <0,50	2 717 649	29 180	33%	2 728 000	0,29%	10 000 à 50 000	16,35%	-	243 929	9%	1 297	-
	0,50 à <0,75	982 939	8 766	33%	986 075	0,55%	5 000 à 10 000	15,98%	-	142 272	14%	859	-
	0,75 à <2,50	1 116 825	45 359	37%	1 132 957	1,54%	5 000 à 10 000	17,21%	-	319 936	28%	2 993	-
	0,75 à <1,75	811 240	10 787	40%	814 954	1,31%	5 000 à 10 000	17,10%	-	207 150	25%	1 824	-
	1,75 à <2,5	305 585	34 572	32%	318 003	2,12%	1 000 à 5 000	17,45%	-	112 786	35%	1 169	-
	2,50 à <10,00	671 374	8 367	34%	674 165	4,32%	5 000 à 10 000	17,45%	-	364 160	54%	5 100	-
	2,5 à <5	407 361	5 682	37%	409 204	3,17%	1 000 à 5 000	17,53%	-	191 253	47%	2 297	-
	5 à <10	264 014	2 685	32%	264 961	6,09%	1 000 à 5 000	17,32%	-	172 908	65%	2 804	-
	10,00 à <100,00	209 475	1 373	32%	209 960	20,52%	1 000 à 5 000	17,08%	-	201 033	96%	7 378	-
	10 à <20	48 459	346	32%	48 578	13,05%	100 à 500	17,16%	-	38 420	79%	1 090	-
	20 à <30	157 628	896	32%	157 950	22,56%	1 000 à 5 000	16,89%	-	158 100	100%	6 018	-
	30,00 à <100,00	3 388	131	30%	3 432	32,17%	0 à 100	24,94%	-	4 514	132%	270	-
	100,00 (défaut)	229 984	1 108	32%	230 377	100,00%	1 000 à 5 000	56,80%	-	74 042	32%	125 204	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Hypothèque)		25 673 001	398 903	34%	25 815 989	1,33%		16,95%	-	1 886 143	7%	144 764	-175 982
Clientèle de Détail - Hypothèque -PME													
	0,00 à <0,15	1 153 171	11 195	0%	1 156 926	0,12%	5 000 à 10 000	16,14%	-	44 514	4%	233	-
	0,00 à <0,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,10 à <0,15	1 153 171	11 195	0%	1 156 926	0,12%	5 000 à 10 000	16,14%	-	44 514	4%	233	-
	0,15 à <0,25	105 084	1 181	0%	105 482	0,18%	1 000 à 5 000	15,81%	-	5 249	5%	30	-
	0,25 à <0,50	568 476	6 594	0%	570 673	0,40%	1 000 à 5 000	17,31%	-	55 581	10%	394	-
	0,50 à <0,75	90 421	802	0%	90 682	0,50%	500 à 1 000	16,24%	-	9 790	11%	74	-
	0,75 à <2,50	487 937	7 132	0%	490 268	1,36%	1 000 à 5 000	17,50%	-	108 570	22%	1 163	-
	0,75 à <1,75	360 178	5 450	0%	361 965	1,06%	1 000 à 5 000	17,86%	-	71 420	20%	697	-
	1,75 à <2,5	127 759	1 682	0%	128 303	2,20%	500 à 1 000	16,48%	-	37 151	29%	466	-
	2,50 à <10,00	151 730	3 241	0%	152 670	5,42%	1 000 à 5 000	19,02%	-	82 143	54%	1 546	-
	2,5 à <5	83 047	2 403	0%	83 706	4,04%	500 à 1 000	20,07%	-	41 583	50%	674	-
	5 à <10	68 683	838	0%	68 963	7,10%	500 à 1 000	17,75%	-	40 560	59%	872	-
	10,00 à <100,00	82 076	678	0%	82 310	20,43%	500 à 1 000	17,39%	-	65 969	80%	2 945	-
	10 à <20	34 844	291	0%	34 944	12,46%	100 à 500	17,33%	-	25 264	72%	758	-
	20 à <30	45 073	257	0%	45 164	26,11%	100 à 500	16,82%	-	37 418	83%	1 984	-
	30,00 à <100,00	2 159	131	0%	2 202	30,53%	0 à 100	30,17%	-	3 288	149%	203	-
	100,00 (défaut)	99 472	106	0%	99 504	100,00%	500 à 1 000	56,41%	-	25 776	26%	54 164	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Hypothèque -PME)		2 738 366	30 929	0%	2 748 515	4,93%		18,27%	-	397 594	14%	60 549	-74 083

A-IRB
En milliers
d'euros
30.06.2024

Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplémentifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de Détail - Hypothèque - Non PME												
0,00 à <0,15	18 486 264	292 371	34%	18 591 810	0,05%	100 000 à 500	16,62%	-	490 984	3%	1 669	-
0,00 à <0,10	16 073 492	260 666	36%	16 167 592	0,04%	100 000 à 500	16,63%	-	361 286	2%	1 147	-
0,10 à <0,15	2 412 772	31 705	33%	2 424 218	0,13%	10 000 à 50 000	16,56%	-	129 698	5%	522	-
0,15 à <0,25	236	4	30%	237	0,17%	0 à 100	24,10%	-	23	10%	0	-
0,25 à <0,50	2 149 173	22 586	33%	2 157 327	0,26%	10 000 à 50 000	16,10%	-	188 348	9%	903	-
0,50 à <0,75	892 518	7 964	33%	895 393	0,55%	5 000 à 10 000	15,95%	-	132 482	15%	786	-
0,75 à <2,50	628 888	38 227	37%	642 688	1,67%	5 000 à 10 000	16,98%	-	211 365	33%	1 829	-
0,75 à <1,75	451 062	5 337	40%	452 989	1,51%	1 000 à 5 000	16,50%	-	135 730	30%	1 127	-
1,75 à <2,5	177 826	32 890	32%	189 699	2,06%	1 000 à 5 000	18,11%	-	75 636	40%	703	-
2,50 à <10,00	519 645	5 126	34%	521 495	4,00%	1 000 à 5 000	16,99%	-	282 017	54%	3 554	-
2,5 à <5	324 314	3 278	37%	325 497	2,95%	1 000 à 5 000	16,88%	-	149 670	46%	1 622	-
5 à <10	195 331	1 848	32%	195 998	5,74%	1 000 à 5 000	17,17%	-	132 347	68%	1 932	-
10,00 à <100,00	127 399	694	32%	127 650	20,57%	1 000 à 5 000	16,88%	-	135 064	106%	4 433	-
10 à <20	13 615	55	32%	13 634	14,56%	100 à 500	16,71%	-	13 156	96%	332	-
20 à <30	112 555	639	32%	112 786	21,14%	1 000 à 5 000	16,92%	-	120 682	107%	4 034	-
30,00 à <100,00	1 230	0	30%	1 230	35,12%	0 à 100	15,57%	-	1 226	100%	67	-
100,00 (défaut)	130 512	1 002	32%	130 873	100,00%	1 000 à 5 000	57,09%	-	48 266	37%	71 039	-
Sous-total (c)Clientèle de Détail - Hypothèque - Non PME	22 934 636	367 974	34%	23 067 474	0,90%		16,79%	-	1 488 549	6%	84 214	-101 898
Clientèle de Détail - Revolving												
0,00 à <0,15	21 687	69 298	15%	29 798	0,07%	10 000 à 50 000	32,60%	-	500	2%	7	-
0,00 à <0,10	16 439	60 550	15%	23 489	0,06%	10 000 à 50 000	32,60%	-	328	1%	5	-
0,10 à <0,15	5 248	8 748	15%	6 309	0,13%	1 000 à 5 000	32,60%	-	171	3%	3	-
0,15 à <0,25	4 703	10 898	14%	6 014	0,17%	5 000 à 10 000	32,60%	-	204	3%	3	-
0,25 à <0,50	16 167	20 516	14%	18 721	0,35%	10 000 à 50 000	32,60%	-	1 140	6%	21	-
0,50 à <0,75	3 917	2 667	15%	4 256	0,55%	1 000 à 5 000	32,60%	-	371	9%	8	-
0,75 à <2,50	17 263	12 320	15%	18 877	1,44%	10 000 à 50 000	32,60%	-	3 413	18%	89	-
0,75 à <1,75	10 318	7 936	15%	11 341	1,12%	5 000 à 10 000	32,60%	-	1 711	15%	42	-
1,75 à <2,5	6 945	4 384	15%	7 536	1,91%	5 000 à 10 000	32,60%	-	1 702	23%	47	-
2,50 à <10,00	12 067	3 169	15%	12 492	4,45%	5 000 à 10 000	32,60%	-	5 008	40%	181	-
2,5 à <5	6 828	2 227	15%	7 124	3,20%	1 000 à 5 000	32,60%	-	2 316	33%	74	-
5 à <10	5 239	942	15%	5 368	6,11%	1 000 à 5 000	32,60%	-	2 692	50%	107	-
10,00 à <100,00	2 826	471	15%	2 889	19,99%	1 000 à 5 000	32,60%	-	2 735	95%	188	-
10 à <20	651	186	15%	676	15,94%	500 à 1 000	32,60%	-	583	86%	35	-
20 à <30	2 162	280	15%	2 199	21,14%	1 000 à 5 000	32,60%	-	2 137	97%	152	-
30,00 à <100,00	13	4	15%	14	35,12%	0 à 100	32,60%	-	16	111%	2	-
100,00 (défaut)	2 902	11	17%	2 903	100,00%	500 à 1 000	69,27%	-	1 382	48%	1 906	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Revolving)	81 532	119 349	15%	95 950	4,62%		33,71%	-	14 752	15%	2 403	-2 880
Clientèle de Détail - Autre												
0,00 à <0,15	10 378 463	988 595	76%	11 091 239	0,07%	500 000 à 1 000	23,20%	-	492 028	4%	1 782	-
0,00 à <0,10	7 312 772	761 427	81%	7 879 603	0,05%	500 000 à 1 000	23,65%	-	287 457	4%	875	-
0,10 à <0,15	3 065 691	227 168	74%	3 211 636	0,13%	100 000 à 500	22,10%	-	204 571	6%	907	-
0,15 à <0,25	793 855	136 768	77%	883 235	0,18%	50 000 à 100 000	21,19%	-	64 994	7%	331	-
0,25 à <0,50	3 588 971	302 857	77%	3 756 152	0,32%	100 000 à 500	24,82%	-	510 774	14%	3 087	-
0,50 à <0,75	824 470	64 704	72%	858 382	0,52%	10 000 à 50 000	21,55%	-	136 392	16%	980	-
0,75 à <2,50	2 293 863	298 733	78%	2 452 893	1,42%	100 000 à 500	25,28%	-	660 573	27%	8 746	-
0,75 à <1,75	1 723 165	196 940	75%	1 818 111	1,19%	100 000 à 500	26,17%	-	476 048	26%	5 747	-
1,75 à <2,5	570 699	101 793	80%	634 782	2,10%	100 000 à 500	22,76%	-	184 525	29%	2 999	-
2,50 à <10,00	1 265 858	156 390	77%	1 308 486	4,67%	50 000 à 100 000	29,39%	-	519 725	40%	17 925	-
2,5 à <5	843 978	116 419	76%	884 357	3,67%	10 000 à 50 000	30,12%	-	348 827	39%	9 824	-
5 à <10	421 880	39 971	79%	424 129	6,76%	10 000 à 50 000	27,89%	-	170 898	40%	8 101	-
10,00 à <100,00	384 300	26 601	80%	383 535	20,74%	10 000 à 50 000	25,68%	-	201 632	53%	20 696	-
10 à <20	141 137	11 606	78%	139 570	13,24%	10 000 à 50 000	26,15%	-	61 293	44%	4 959	-
20 à <30	185 023	9 761	78%	190 328	23,47%	10 000 à 50 000	22,71%	-	99 468	52%	10 006	-
30,00 à <100,00	58 141	5 233	88%	53 636	30,56%	1 000 à 5 000	34,97%	-	40 871	76%	5 730	-
100,00 (défaut)	430 354	11 658	77%	408 717	100,00%	10 000 à 50 000	56,72%	-	158 057	39%	219 795	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Autre)	19 960 135	1 986 307	77%	21 142 639	2,89%		24,65%	-	2 744 176	13%	273 341	-311 201

A-IRB En milliers d'euros 30.06.2024	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de Détail - Autre - PME													
0,00 à <0,15		1 763 537	98 370	0%	1 811 029	0,13%	10 000 à 50 000	20,94%	-	94 173	5%	477	-
0,00 à <0,10		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,10 à <0,15		1 763 537	98 370	0%	1 811 029	0,13%	10 000 à 50 000	20,94%	-	94 173	5%	477	-
0,15 à <0,25		651 417	98 715	0%	707 617	0,18%	5 000 à 10 000	17,70%	-	40 039	6%	225	-
0,25 à <0,50		1 415 959	150 133	0%	1 460 992	0,39%	10 000 à 50 000	27,89%	-	212 877	15%	1 586	-
0,50 à <0,75		406 656	48 300	0%	430 149	0,50%	1 000 à 5 000	20,03%	-	52 969	12%	436	-
0,75 à <2,50		1 617 572	176 523	0%	1 664 598	1,37%	10 000 à 50 000	24,56%	-	385 724	23%	5 527	-
0,75 à <1,75		1 276 841	128 868	0%	1 305 688	1,14%	10 000 à 50 000	26,03%	-	308 634	24%	4 000	-
1,75 à <2,5		340 731	47 656	0%	358 911	2,21%	1 000 à 5 000	19,22%	-	77 090	21%	1 527	-
2,50 à <10,00		857 071	112 906	0%	862 179	4,96%	10 000 à 50 000	31,09%	-	333 469	39%	13 085	-
2,5 à <5		585 799	82 507	0%	596 878	3,93%	10 000 à 50 000	32,16%	-	233 185	39%	7 489	-
5 à <10		271 272	30 399	0%	265 301	7,28%	5 000 à 10 000	28,69%	-	100 284	38%	5 597	-
10,00 à <100,00		282 685	22 843	0%	278 800	21,02%	5 000 à 10 000	25,40%	-	133 306	48%	15 167	-
10 à <20		120 911	10 869	0%	118 882	12,92%	1 000 à 5 000	26,03%	-	49 042	41%	4 113	-
20 à <30		103 911	6 756	0%	106 574	25,30%	1 000 à 5 000	19,90%	-	43 630	41%	5 352	-
30,00 à <100,00		57 863	5 218	0%	53 344	30,53%	1 000 à 5 000	35,01%	-	40 635	76%	5 702	-
100,00 (défaut)		341 027	10 275	0%	318 456	100,00%	5 000 à 10 000	56,69%	-	120 464	38%	171 354	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Autre - PME)		7 335 925	718 066	0%	7 533 821	6,03%		25,57%	-	1 373 021	18%	207 858	-243 505
Clientèle de Détail - Autre - Non PME													
0,00 à <0,15		8 614 926	890 225	76%	9 280 210	0,06%	500 000 à 1 000	23,64%	-	397 855	4%	1 305	-
0,00 à <0,10		7 312 772	761 427	81%	7 879 603	0,05%	500 000 à 1 000	23,65%	-	287 457	4%	875	-
0,10 à <0,15		1 302 154	128 798	74%	1 400 607	0,13%	100 000 à 500	23,61%	-	110 398	8%	430	-
0,15 à <0,25		142 438	38 054	77%	175 618	0,17%	50 000 à 100 000	35,24%	-	24 955	14%	105	-
0,25 à <0,50		2 173 012	152 724	77%	2 295 160	0,28%	100 000 à 500	22,87%	-	297 897	13%	1 501	-
0,50 à <0,75		417 814	16 404	72%	428 233	0,55%	10 000 à 50 000	23,08%	-	83 423	19%	544	-
0,75 à <2,50		676 291	122 210	78%	788 295	1,54%	100 000 à 500	26,81%	-	274 849	35%	3 219	-
0,75 à <1,75		446 323	68 072	75%	512 423	1,32%	100 000 à 500	26,51%	-	167 414	33%	1 747	-
1,75 à <2,5		229 968	54 138	80%	275 872	1,96%	100 000 à 500	27,36%	-	107 435	39%	1 472	-
2,50 à <10,00		408 787	43 484	77%	446 307	4,11%	50 000 à 100 000	26,12%	-	186 256	42%	4 840	-
2,5 à <5		258 179	33 912	76%	287 479	3,12%	10 000 à 50 000	25,87%	-	115 641	40%	2 335	-
5 à <10		150 608	9 572	79%	158 828	5,89%	10 000 à 50 000	26,56%	-	70 615	44%	2 505	-
10,00 à <100,00		101 615	3 758	80%	104 735	19,98%	10 000 à 50 000	26,41%	-	68 326	65%	5 529	-
10 à <20		20 225	737	78%	20 688	15,05%	10 000 à 50 000	26,86%	-	12 251	59%	846	-
20 à <30		81 112	3 005	78%	83 754	21,14%	10 000 à 50 000	26,29%	-	55 839	67%	4 654	-
30,00 à <100,00		278	15	88%	293	35,12%	0 à 100	27,45%	-	235	80%	28	-
100,00 (défaut)		89 327	1 382	77%	90 261	100,00%	10 000 à 50 000	56,84%	-	37 594	42%	48 441	-
Sous-total (Clientèle de Détail - Autre - Non PME)		12 624 210	1 268 241	77%	13 608 819	1,15%		24,15%	-	1 371 155	10%	65 483	-67 696
Total		60 687 299	7 446 383	64%	63 840 287	2,80%		22,00%	2,50	12 985 427	20%	741 448	-931 386

Méthode interne fondation

F-IRB En milliers d'euros 30.06.2024	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissement (Banques)													
	0,00 à <0,15	7 472 625	95 240	42%	7 513 611	0,03%	100 à 500	32,39%	2,50	1 049 088	14%	859	-
	0,00 à <0,10	6 995 333	95 012	48%	7 036 273	0,03%	100 à 500	32,03%	2,50	884 139	13%	678	-
	0,10 à <0,15	477 292	228	20%	477 338	0,10%	0 à 100	37,63%	2,50	164 949	35%	181	-
	0,15 à <0,25	115 271	3 500	75%	117 896	0,22%	0 à 100	35,71%	2,50	63 602	54%	93	-
	0,25 à <0,50	13 121	-	0%	13 121	0,42%	0 à 100	45,00%	2,50	12 231	93%	25	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	184	-	0%	184	0,98%	0 à 100	45,00%	2,50	-	0%	1	-
	0,75 à <1,75	184	-	0%	184	0,98%	0 à 100	45,00%	2,50	-	0%	1	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	73	-	0%	73	2,67%	0 à 100	45,00%	2,50	0	0%	1	-
	2,5 à <5	73	-	0%	73	2,67%	0 à 100	45,00%	2,50	0	0%	1	-
	5 à <10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10 à <20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	20 à <30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (Etablissement (Banques))		7 601 273	98 740	48%	7 644 884	0,03%		32,46%	2,50	1 124 920	15%	979	-1 642
Entreprises													
	0,00 à <0,15	1 706 964	533 659	60%	1 978 497	0,10%	100 à 500	45,13%	2,50	630 277	32%	862	-
	0,00 à <0,10	375 487	221 604	55%	503 177	0,06%	0 à 100	45,51%	2,50	119 537	24%	131	-
	0,10 à <0,15	1 331 477	312 055	70%	1 475 320	0,11%	100 à 500	45,00%	2,50	510 741	35%	730	-
	0,15 à <0,25	907 525	630 685	61%	1 288 702	0,20%	100 à 500	45,00%	2,50	624 793	48%	1 160	-
	0,25 à <0,50	1 497 075	928 891	62%	2 073 362	0,33%	500 à 1000	45,04%	2,50	1 305 687	63%	3 081	-
	0,50 à <0,75	1 605 111	927 201	61%	2 102 329	0,73%	500 à 1000	45,01%	2,50	1 901 714	90%	6 907	-
	0,75 à <2,50	942 214	512 303	67%	1 186 165	1,40%	100 à 500	45,06%	2,50	1 353 903	114%	7 483	-
	0,75 à <1,75	942 214	512 303	67%	1 186 165	1,40%	100 à 500	45,06%	2,50	1 353 903	114%	7 483	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	468 721	178 660	67%	565 542	3,91%	100 à 500	45,00%	2,50	861 156	152%	9 951	-
	2,5 à <5	468 721	178 660	67%	565 542	3,91%	100 à 500	45,00%	2,50	861 156	152%	9 951	-
	5 à <10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	124 565	23 830	75%	142 437	10,13%	0 à 100	45,00%	2,50	305 225	214%	6 493	-
	10 à <20	124 565	23 830	75%	142 437	10,13%	0 à 100	45,00%	2,50	305 225	214%	6 493	-
	20 à <30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	141 418	6 562	65%	130 985	100,00%	0 à 100	45,00%	2,50	-	0%	48 954	-
Sous-total (Entreprises)		7 393 591	3 741 791	63%	9 468 020	2,23%		45,05%	2,50	6 982 755	74%	84 891	-78 858
Entreprises - Dont autres													
	0,00 à <0,15	1 706 964	533 659	63%	1 978 497	0,10%	100 à 500	45,13%	2,50	630 277	32%	862	-
	0,00 à <0,10	375 487	221 604	59%	503 177	0,06%	0 à 100	45,51%	2,50	119 537	24%	131	-
	0,10 à <0,15	1 331 477	312 055	69%	1 475 320	0,11%	100 à 500	45,00%	2,50	510 741	35%	730	-
	0,15 à <0,25	907 525	630 685	66%	1 288 702	0,20%	100 à 500	45,00%	2,50	624 793	48%	1 160	-
	0,25 à <0,50	1 497 075	928 891	65%	2 073 362	0,33%	500 à 1000	45,04%	2,50	1 305 687	63%	3 081	-
	0,50 à <0,75	1 605 111	927 201	59%	2 102 329	0,73%	500 à 1000	45,01%	2,50	1 901 714	90%	6 907	-
	0,75 à <2,50	942 214	512 303	66%	1 186 165	1,40%	100 à 500	45,06%	2,50	1 353 903	114%	7 483	-
	0,75 à <1,75	942 214	512 303	66%	1 186 165	1,40%	100 à 500	45,06%	2,50	1 353 903	114%	7 483	-
	1,75 à <2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	468 721	178 660	67%	565 542	3,91%	100 à 500	45,00%	2,50	861 156	152%	9 951	-
	2,5 à <5	468 721	178 660	67%	565 542	3,91%	100 à 500	45,00%	2,50	861 156	152%	9 951	-
	5 à <10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	124 565	23 830	75%	142 437	10,13%	0 à 100	45,00%	2,50	305 225	214%	6 493	-
	10 à <20	124 565	23 830	75%	142 437	10,13%	0 à 100	45,00%	2,50	305 225	214%	6 493	-
	20 à <30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	141 418	6 562	65%	130 985	100,00%	0 à 100	45,00%	2,50	-	0%	48 954	-
Sous-total (Entreprises - Dont autres)		7 393 591	3 741 791	65%	9 468 020	2,23%		45,05%	2,50	6 982 755	74%	84 891	-78 858
Total		14 994 865	3 840 531	56%	17 112 904	1,25%		39,42%	2,50	8 107 675	47%	85 870	-80 500

Informations quantitatives complémentaires

Tableau 19 (EU CR8) : État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

Au 30.06.2024	Montant d'exposition pondéré
En milliers d'euros	
Montant d'exposition pondéré au 31.03.2024	20 791 409
Taille de l'actif (+/-)	638 037
Qualité de l'actif (+/-)	331 021
Mises à jour des modèles (+/-)	39 093
Méthodologie et politiques (+/-)	-
Acquisitions et cessions (+/-)	-
Variations des taux de change (+/-)	-
Autres (+/-)	-
Montant d'exposition pondéré au 30.06.2024	21 799 560

Les risques pondérés des expositions Financements Spécialisés sont obtenus selon la méthode "slotting criteria".

Les risques pondérés des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'expositions sur des financements spécialisés de type financement de matières premières. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CR10.4 : Financement spécialisé - Financement de matières premières (approche par référencement).

Tableau 20 (EU CR10.1) : Financement spécialisé - Financement de projets (approche par référencement)

Financement spécialisé : Financement de projets (approche par référencement)							
Au 30.06.2024							
En milliers d'euros							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	17 413	40 572	50%	47 842	23 384	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	624 845	124 466	70%	718 194	443 569	2 873
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	284	-	70%	284	207	1
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	8 373	502	90%	8 749	8 205	70
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	Inférieure à 2,5 ans	17 697	40 572		48 126	23 591	1
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	633 217	124 969		726 944	451 774	2 943

Tableau 21 (EU CR10.2) : Financement spécialisé - Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)

Au 30.06.2024 En milliers d'euros							
Financement spécialisé : Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	86 694	12 836	50%	96 321	50 183	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	153 993	75 405	70%	210 547	153 573	842
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	9 719	-	70%	9 719	7 089	39
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	90%	-	-	-
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	Inférieure à 2,5 ans	96 413	12 836		106 040	57 273	39
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	153 993	75 405		210 547	153 573	842

Tableau 22 (EU CR10.3) : Financement spécialisé - Financement d'objets (approche par référencement)

Au 30.06.2024 En milliers d'euros							
Financement spécialisé : Financement d'objets (approche par référencement)							
Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Catégorie 1	Inférieure à 2,5 ans	-	-	50%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	27 759	-	70%	27 759	20 248	111
Catégorie 2	Inférieure à 2,5 ans	-	-	70%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	90%	-	-	-
Catégorie 3	Inférieure à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	115%	-	-	-
Catégorie 4	Inférieure à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	250%	-	-	-
Catégorie 5	Inférieure à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	Inférieure à 2,5 ans	-	-		-	-	-
	Supérieure ou égale à 2,5 ans	27 759	-		27 759	20 248	111

Tableau 23 (EU CR10.5) : Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple

Au 30.06.2024 En milliers d'euros						
Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple						
Catégories réglementaires	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	821 989	-	190%	821 989	1 561 778	6 576
Expositions sur actions cotées	150 958	-	290%	150 958	437 778	1 208
Autres expositions sur actions	2 808 938	-	370%	2 808 938	10 393 071	67 415
Total	3 781 885	-		3 781 885	12 392 628	75 198

4. Risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit de contrepartie correspond au risque porté par :

- les instruments dérivés du portefeuille bancaire (banking book) et du portefeuille de négociation (trading book) ;
- les opérations de pension du portefeuille bancaire.

Pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa, le risque de crédit de contrepartie est une faible composante du risque de crédit global.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'expositions sur des dérivés de crédit et n'applique pas l'approche IMM pour le risque de crédit de contrepartie. En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CCR6 : Expositions sur dérivés de crédit ;
- EU CCR7 : États des flux des RWEA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM.

Tableau 24 (EU CCR1) : Analyse des expositions au CCR par approche

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-	-	1.4	-	-	-	-
UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-	-	1.4	-	-	-	-
SA-CCR (pour les dérivés)	170 138	382 047	-	1.4	773 058	773 058	773 058	205 300
IMM (pour les dérivés et les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont issues d'ensembles de compensation de conventions	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	4 461 775	4 461 775	4 461 775	313 727
VaR pour les OFT	-	-	-	-	0	0	0	0
Total	-	-	-	-	5 234 833	5 234 833	5 234 833	519 027

Tableau 25 (EU CCR2) : Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Total des opérations soumises à la méthode avancée	-	-
i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)	-	-
ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)	-	-
Opérations soumises à la méthode standard	97 050	62 060
Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)	-	-
Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	97 050	62 060

Tableau 26 (EU CCR3) : Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque

Au 30.06.2024

Catégories d'expositions En milliers d'euros	Pondération de risque											Valeur d'exposition totale
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	224 342	-	-	-	-	-	-	224 342
Entités du secteur public	17 586	-	-	-	495	-	-	-	-	-	-	18 080
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	318 852	-	-	-	-	-	-	-	-	-	318 852
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 233	-	9 233
Valeur d'exposition totale	17 586	318 852	-	-	224 837	-	-	-	-	9 233	-	570 507

Tableau 27 (EU CCR4) : Approche NI - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque

Méthode interne avancée

A-IRB En milliers d'euros 30.06.2024	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'expositio n pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
Entreprises IRBA								
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	3 319	0,24%	0 à 100	45,00%	2,50	1 548	-
	0,25 à <0,50	10 870	0,42%	0 à 100	45,00%	2,50	7 001	-
	0,50 à <0,75	1 234	0,67%	0 à 100	45,00%	2,50	1 002	-
	0,75 à <2,50	18 837	1,41%	100 à 500	45,00%	2,50	17 030	-
	2,50 à <10,00	29 405	3,80%	100 à 500	45,00%	2,50	37 883	-
	10,00 à <100,00	1 884	14,80%	0 à 100	45,00%	2,50	3 920	-
	100,00 (défaut)	83	100,00%	0 à 100	75,00%	2,50	-	-
	Sous-total (Entreprises)	65 632	2,75%		45,04%	2,50	68 384	104%
Entreprises - Dont PME IRBA								
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	1 311	0,24%	0 à 100	45%	2,50	487	-
	0,25 à <0,50	2 982	0,40%	0 à 100	45%	2,50	1 417	-
	0,50 à <0,75	234	0,67%	0 à 100	45%	2,50	140	-
	0,75 à <2,50	11 698	1,40%	0 à 100	45%	2,50	9 039	-
	2,50 à <10,00	12 773	3,28%	0 à 100	45%	2,50	12 375	-
	10,00 à <100,00	704	19,47%	0 à 100	45%	2,50	1 264	-
	100,00 (défaut)	71	100,00%	0 à 100	75%	2,50	-	-
	Sous-total (Entreprises - Dont PME)	29 773	2,71%		45%	2,50	24 723	83%
Entreprises - Dont Non PME IRBA								
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	2 009	0,24%	0 à 100	45%	2,50	1 061	-
	0,25 à <0,50	7 888	0,43%	0 à 100	45%	2,50	5 584	-
	0,50 à <0,75	1 000	0,67%	0 à 100	45%	2,50	862	-
	0,75 à <2,50	7 139	1,43%	0 à 100	45%	2,50	7 990	-
	2,50 à <10,00	16 632	4,20%	0 à 100	45%	2,50	25 508	-
	10,00 à <100,00	1 180	12,02%	0 à 100	45%	2,50	2 655	-
	100,00 (défaut)	11	100,00%	0 à 100	75%	2,50	-	-
	Sous-total (Entreprises - Dont Non PME)	35 859	2,79%		45%	2,50	43 661	122%

A-IRB En milliers d'euros 30.06.2024	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'expositio n pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
Clientèle de Détail IRBA								
	0,00 à <0,15	2	0,06%	0 à 100	45%		0	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	7	0,41%	0 à 100	45%		2	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	1	1,88%	0 à 100	45%		1	-
	2,50 à <10,00	850	4,72%	0 à 100	45%		476	-
	10,00 à <100,00	3	16,18%	0 à 100	45%		4	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Clientèle de Détail)	863	4,72%		45%		482	56%
Clientèle de Détail - Autre								
	0,00 à <0,15	2	0,06%	0 à 100	45%		0	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	7	0,41%	0 à 100	45%		2	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	1	1,88%	0 à 100	45%		1	-
	2,50 à <10,00	850	4,72%	0 à 100	45%		476	-
	10,00 à <100,00	3	16,18%	0 à 100	45%		4	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Clientèle de Détail - Autre)	863	4,72%		45%		482	56%
Clientèle de Détail - Autre - PME								
	0,00 à <0,15	-	-	-	-	-	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	7	0,41%	0 à 100	45%		2	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	850	4,72%	0 à 100	45%		476	-
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Clientèle de Détail - Autre - PME)	857	4,69%		45%		478	56%
Clientèle de Détail - Autre - Non PME IRBA								
	0,00 à <0,15	2	0,06%	0 à 100	45%		0	-
	0,15 à <0,25	-	-	-	-	-	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	1	1,88%	0 à 100	45%		1	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	3	16,18%	0 à 100	45%		4	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Clientèle de Détail - Autre - Non PME)	7	8,47%		45%		4	64%
	Total	66 495	2,78%		45%	2,50	68 866	104%

Méthode interne fondation

F-IRB En milliers d'euros 30.06.2024	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'expositio n pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
Etablissement (Banques)								
	0,00 à <0,15	4 424 652	0,09%	0 à 100	45%	2,50	292 498	-
	0,15 à <0,25	126 924	0,22%	0 à 100	45%	2,50	54 222	-
	0,25 à <0,50	111	0,42%	0 à 100	45%	2,50	103	-
	0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	-	-	-	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Etablissement (Banques))	4 551 687	0,09%		45%	2,50	346 823	8%
Entreprises								
	0,00 à <0,15	5 509	0,11%	0 à 100	45%	2,50	1 907	-
	0,15 à <0,25	8 236	0,20%	0 à 100	45%	2,50	3 993	-
	0,25 à <0,50	5 844	0,33%	0 à 100	45%	2,50	3 684	-
	0,50 à <0,75	19 264	0,73%	0 à 100	45%	2,50	17 423	-
	0,75 à <2,50	2 092	1,40%	0 à 100	45%	2,50	2 389	-
	2,50 à <10,00	3 908	3,91%	0 à 100	45%	2,50	5 983	-
	10,00 à <100,00	1 291	10,13%	0 à 100	45%	2,50	2 767	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Entreprises)	46 143	1,07%		45%	2,50	38 145	83%
Entreprises - Dont non PME								
	0,00 à <0,15	5 509	0,11%	0 à 100	45%	2,50	1 907	-
	0,15 à <0,25	8 236	0,20%	0 à 100	45%	2,50	3 993	-
	0,25 à <0,50	5 844	0,33%	0 à 100	45%	2,50	3 684	-
	0,50 à <0,75	19 264	0,73%	0 à 100	45%	2,50	17 423	-
	0,75 à <2,50	2 092	1,40%	0 à 100	45%	2,50	2 389	-
	2,50 à <10,00	3 908	3,91%	0 à 100	45%	2,50	5 983	-
	10,00 à <100,00	1 291	10,13%	0 à 100	45%	2,50	2 767	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total (Entreprises - Dont PME)	46 143	1,07%		45%	2,50	38 145	83%
Total		4 597 830	0,10%		45%	2,50	384 967	8%

Tableau 28 (EU CCR8) : Expositions sur les CCP

Au 30.06.2024	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
En milliers d'euros		
Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		6 377
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	318 852	6 377
i) Dérivés de gré à gré	318 852	6 377
ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
iii) Opérations de financement sur titres	-	-
iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-
Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		-
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	-	-
i) Dérivés de gré à gré	-	-
ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
iii) Opérations de financement sur titres	-	-
iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-

5. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres mesurées au titre du risque de crédit et ainsi améliorer le niveau du ratio de solvabilité du Groupe. L'utilisation des garanties en technique d'atténuation du risque de crédit (ARC) est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

Tableau 29 (EU CR3) : Vue d'ensemble des techniques d'ARC

	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie		
		Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	
				Dont garantie par des dérivés de crédit
Au 30.06.2024				
En milliers d'euros				
Prêts et avances	53 843 519	58 781 972	43 242 785	15 539 187
Titres de créance	11 068 743	-	-	-
Total	64 912 262	58 781 972	43 242 785	15 539 187
Dont expositions non performantes	247 364	751 889	731 330	20 559
Dont en défaut	247 364	751 889	-	-

Tableau 30 (EU CR4) : Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC

Catégories d'expositions	Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA	
	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
Administrations centrales ou banques centrales	11 293 451	2 000	11 992 445	1 000	3 846	0%
Administrations régionales ou locales	6 770 161	1 355 236	6 770 161	9 217	1 340 017	20%
Entités du secteur public	14 526 854	793 521	14 526 854	315 069	420 978	3%
Banques multilatérales de développement	383 882	-	383 882	-	-	0%
Organisations internationales	144 158	-	144 158	-	-	0%
Établissements	162 725	-	162 725	-	8 398	5%
Entreprises	198 307	115 824	198 307	15 705	171 383	80%
Clientèle de détail	4 271 791	422 033	4 271 791	94 617	3 190 103	73%
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 665 092	79 646	6 665 092	39 807	2 616 387	39%
Expositions en défaut	296 327	5 017	296 327	377	303 704	102%
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-
Obligations garanties	3 990	-	3 990	-	399	10%
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
Organismes de placement collectif	10 625	5	10 625	5	27 427	258%
Actions	12 475	-	12 475	-	12 475	100%
Autres éléments	1 167 905	-	1 167 905	-	1 167 905	100%
TOTAL	45 907 741	2 773 281	46 606 736	475 797	9 263 021	20%

Les encours traités en méthode standard concernent majoritairement :

- les catégories des administrations centrales et locales ainsi que les entités assimilées,
- les crédits hypothécaires de filiales spécialisées.

Ce type de contreparties ou de crédits bénéficie de pondérations préférentielles. Il n'y a pas d'impact complémentaire lié à l'utilisation des techniques de réduction des risques (ARC) pondérés.

Tableau 31 (EU CR7-A) : Approche NI - Informations à publier sur le degré d'utilisation des techniques d'ARC

Méthode interne avancée

A-IRB au 30.06.2024 En milliers d'euros	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit				
		Protection de crédit financée				
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-	-	-
Entreprises	16 785 709	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - PME	9 905 784	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Autres	6 879 925	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	47 054 579	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME	2 748 515	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME	23 067 474	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Expositions renouvelables éligibles	95 950	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Autres PME	7 533 821	-	-	-	-	-
Dont Clientèle de détail — Autres non-PME	13 608 819	-	-	-	-	-
Total	63 840 287	-	-	-	-	-

A-IRB au 30.06.2024
En milliers d'euros

Techniques d'atténuation du risque de crédit						Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
Protection de crédit financée				Protection de crédit non		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couvertes par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couvertes par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couvertes par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couvertes par des garanties (%)	Partie des expositions couvertes par des dérivés de crédit (%)		
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	0	0
Établissements	-	-	-	-	-	0	0
Entreprises	-	-	-	-	2,27%	8 617 220	8 340 355
<i>Dont Entreprises - PME</i>	-	-	-	-	1,69%	4 032 541	3 926 817
<i>Dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	-	-	-	-	0	0
<i>Dont Entreprises - Autres</i>	-	-	-	-	3,10%	4 584 679	4 413 538
Clientèle de détail	-	-	-	-	0,32%	4 696 121	4 645 071
<i>Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME</i>	-	-	-	-	-	397 594	397 594
<i>Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME</i>	-	-	-	-	-	1 488 549	1 488 549
<i>Dont Clientèle de détail — Expositions renouvelables éligibles</i>	-	-	-	-	-	14 752	14 752
<i>Dont Clientèle de détail — Autres PME</i>	-	-	-	-	1,98%	1 424 071	1 373 021
<i>Dont Clientèle de détail — Autres non-PME</i>	-	-	-	-	-	1 371 155	1 371 155
Total	-	-	-	-	0,83%	13 313 341	12 985 427

Méthode interne fondation

F-IRB au 30.06.2024
En milliers d'euros

Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit				
	Protection de crédit financée				
	Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-
Établissements	7 644 884	-	-	-	-
Entreprises	10 587 436	-	-	-	-
<i>Dont Entreprises - PME</i>	-	-	-	-	-
<i>Dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	1 119 416	-	-	-	-
<i>Dont Entreprises - Autres</i>	9 468 020	-	-	-	-
Total	18 232 320	-	-	-	-

F-IRB au 30.06.2024 En milliers d'euros	Techniques d'atténuation du risque de crédit						Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée				Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-	-	-	1 124 920	1 124 920
Entreprises	-	-	-	-	1,59%	-	7 860 002	7 689 213
Dont Entreprises - PME	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	706 458	706 458
Dont Entreprises - Autres	-	-	-	-	1,78%	-	7 153 544	6 982 755
Total	-	-	-	-	0,93%	-	8 984 922	8 814 133

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique la méthode de notation interne avancée à la majorité de ses encours de crédits à la clientèle. De ce fait, les garanties sont essentiellement prises en compte dans la modélisation des pertes en cas de défaut.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne souscrit pas de dérivés de crédit. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CR7 : Approche NI - effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC.

Tableau 32 (EU CCR5) : Composition des sûretés pour les expositions au CCR

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Espèces — monnaie nationale	508 407	387 955	505 695	88 025	-	38 972	-	13 521
Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-
Dette souveraine nationale	-	-	-	-	-	314 272	-	820 299
Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	657 944	-	319 078
Dette des administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	128 527
Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	3 177 123	-	1 650 496
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sûretés	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	508 407	387 955	505 695	88 025	-	4 188 311	-	2 931 921

6. Titrisation

Au 30 juin 2024, le groupe Crédit Mutuel Arkéa détient en qualité d'investisseur quelques positions de titrisation en portefeuille Banking Book.

Tableau 33 (EU SEC1) : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	L'établissement agit en tant qu'initiateur					L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques		Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS	STS	Non STS		STS	Non STS			STS	Non STS		
	dont TRS	dont TRS	dont TRS	dont TRS		STS	Non STS			STS	Non STS		
Total des expositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 902	-	-	77 902
Clientèle de détail (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 902	-	-	77 902
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 902	-	-	77 902
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros (total)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts hypothécaires commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location et créances à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 34 (EU SEC4) : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'investisseur

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)			
	pondération ≤20 %	pondération >20 % et ≤ 50 %	pondération >50 % et ≤ 100 %	pondération >100 % et < 1250 %	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions
Total des expositions	77 902	-	-	-	-	-	77 902	-	-
Titrisation classique	77 902	-	-	-	-	-	77 902	-	-
Titrisation	77 902	-	-	-	-	-	77 902	-	-
Sous-jacent de détail	77 902	-	-	-	-	-	77 902	-	-
Dont STS	77 902	-	-	-	-	-	77 902	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	pondération 1250 % /déductions
Total des expositions	-	11 685	-	-	-	935	-	-
Titrisation classique	-	11 685	-	-	-	935	-	-
Titrisation	-	11 685	-	-	-	935	-	-
Sous-jacent de détail	-	11 685	-	-	-	935	-	-
Dont STS	-	11 685	-	-	-	935	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont STS	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-jacent de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-
Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-

Le Crédit Mutuel Arkéa agissant en qualité d'investisseur, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU SEC2 : Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation ;
- EU SEC3 : Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor ;
- EU SEC5 : Expositions titrisées par l'établissement - expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique.

7. Risque de marché

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule les exigences de fonds propres au titre du risque de marché selon la méthode standard.

Au 30.06.2024, le risque de marché est nul car le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'a pas de portefeuille en trading book. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU MR1 : Risque de marché dans le cadre de l'approche standard.

8. Risque de taux du portefeuille bancaire

Le risque de taux désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et les bénéfices de la banque sont exposés en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Il peut résulter d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources à taux fixe, d'une différence d'index de référence (risque de base) ou de l'exercice d'options (telles que les caps et floors ou les remboursements anticipés sur les crédits).

Tableau 35 (EU IRRBB1) : Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions non détenues dans le portefeuille de négociation

En milliers d'euros			En milliers d'euros		
ΔVAN			ΔMNI		
Période	30.06.2024	31.12.2023	Période	30.06.2024	31.12.2023
Déplacement parallèle vers le haut Parallel up (+200 bps)	-521 691	-477 222	Déplacement parallèle vers le haut Parallel up (+200 bps)	106 689	27 999
Déplacement parallèle vers le bas Parallel down (-200 bps)	-44 593	88 196	Déplacement parallèle vers le bas Parallel down (-200 bps)	-95 133	-14 154
Pentification de la courbe Steepener	-311	100 458			
Aplatissement de la courbe Flattener	-126 565	-332 472			
Hausse des taux courts Short rate up	-226 382	-414 120			
Baisse des taux courts Short rate down	231 029	220 270			
Période	30.06.2024	31.12.2023			
Fonds propres de base (Tier 1)	8 635 922	8 400 021			

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources.

Il peut se traduire par une charge financière complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il pourrait se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le Groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Plusieurs ratios de liquidité réglementaires sont particulièrement suivis, dont notamment :

- le LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui est un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum requis est de 100% depuis 2018 ;
- le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) qui est également un ratio de liquidité prévu par les textes CRD4 et CRR. Il vérifie la couverture des emplois stables par les ressources stables. Le niveau minimum requis est de 100% depuis juin 2021.

En complément des indicateurs de liquidité réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa dispose d'un dispositif interne poussé de surveillance et d'encadrement du risque de liquidité, encadré et piloté par le département Gestion de bilan.

Informations en matière de ratio de liquidité à court terme

Dans le cadre du Règlement CRR, la Direction des comptabilités du groupe Crédit Mutuel Arkéa produit et transmet mensuellement à la BCE le reporting sur le ratio de liquidité à court terme (ci-après "**LCR**" - Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer de la résilience à court terme des banques face à une situation de fort stress en liquidité. Il vérifie que le niveau des actifs hautement liquides permet de couvrir les flux nets de trésorerie à 30 jours, avec des hypothèses de stress visant notamment une fuite des dépôts et un tirage des accords en hors-bilan.

Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du LCR, ses variations dans le temps ainsi que l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR

Le niveau minimum requis du ratio LCR est fixé à 100% en 2024. Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur le premier semestre 2024 avec des marges de manœuvre significatives. Le LCR moyen annuel de juillet 2023 à juin 2024 s'établit à 144,14%. A fin juin 2024, le ratio LCR consolidé du Groupe s'établit à 148,53%, soit une hausse de 0,79 points par rapport à fin mars 2024.

Les actifs liquides du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 19 006 M€ et sont principalement constitués de dépôts en banques centrales et d'obligations garanties de niveau 1. Ceux-ci représentent 74% des actifs liquides à fin juin 2024.

Le montant des sorties de trésorerie à trente jours est de 14 842 M€ dont la majeure partie correspond aux dépôts. L'évolution par rapport à fin mars 2024 est une baisse de - 992 M€.

Le montant des entrées de trésorerie à trente jours est de 2 046 M€ dont la majeure partie correspond aux emprunts auprès de la clientèle et aux titres de dettes arrivant à échéance. L'évolution par rapport à fin mars 2024 est une baisse de - 658 M€.

Tableau 36 (EU LIQ1) : Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

En milliers d'euros	Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
Trimestre se terminant le :	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes : 12								
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)								
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					19 766 644	20 228 937	21 267 316	21 976 753
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	43 673 991	42 872 891	42 168 233	41 671 945	2 818 294	2 780 098	2 758 402	2 753 668
<i>Dépôts stables</i>	30 921 911	30 362 022	29 887 059	29 547 387	1 546 096	1 518 101	1 494 353	1 477 369
<i>Dépôts moins stables</i>	11 312 808	11 278 958	11 276 102	11 379 795	1 263 923	1 257 355	1 254 317	1 264 939
Financements de gros non garantis	20 978 259	21 613 312	21 832 242	22 273 305	10 600 446	10 767 575	10 786 858	11 084 601
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	1 711 230	2 037 370	2 201 006	2 193 086	156 301	194 784	221 294	226 254
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	18 682 200	18 874 243	18 965 439	19 403 148	9 859 315	9 871 091	9 899 766	10 181 274
<i>Créances non garanties</i>	584 830	701 699	665 797	677 072	584 830	701 699	665 797	677 072
Financements de gros garantis					99 766	102 828	108 117	76 767
Exigences complémentaires	12 019 497	11 967 957	11 956 783	12 056 636	2 132 521	2 119 047	2 094 749	2 062 001
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	568 177	484 343	402 626	372 907	568 177	484 343	402 626	372 907
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	11 451 320	11 483 614	11 554 157	11 683 729	1 564 345	1 634 704	1 692 123	1 689 095
Autres obligations de financement contractuelles	302 595	410 488	592 016	586 710	302 595	410 488	592 016	586 710
Autres obligations de financement éventuel	489 731	529 647	595 748	633 388	59 143	64 390	70 103	77 591
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					16 012 764	16 244 426	16 410 245	16 641 338
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	340 284	403 761	420 134	484 572	137 028	159 128	140 291	178 831
Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 725 330	1 650 042	1 657 141	1 586 974	1 120 766	1 063 281	1 075 746	1 022 303
Autres entrées de trésorerie	1 024 209	1 088 956	1 008 826	1 080 175	1 024 209	1 088 956	1 008 826	1 080 175
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	3 089 822	3 142 760	3 086 101	3 151 721	2 282 002	2 311 365	2 224 863	2 281 309
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	87 500	170 833	83 333	125 000	87 500	170 833	83 333	125 000
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %</i>	3 002 322	2 971 926	3 002 768	3 026 721	2 194 502	2 140 532	2 141 529	2 156 309
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					19 766 644	20 228 937	21 267 316	21 976 753
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					13 730 762	13 933 061	14 185 383	14 360 029
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					144%	145%	150%	153%

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule le LCR conformément au Règlement d'exécution (UE) 2021/637.

Concentration des sources de financement et de liquidité

Crédit Mutuel Arkéa veille à la diversification de ses sources de financement et de liquidité. Il a ainsi défini des normes internes sur :

- le coefficient d'engagement, afin de vérifier l'équilibrage de l'activité commerciale et la dépendance au refinancement de marché ;
- le niveau de dispersion des refinancements interbancaires, afin de s'assurer de maîtriser sa dépendance à certaines contreparties ;
- les volumes de refinancement par maturité, afin de veiller à ne pas concentrer les échéances des lignes de refinancement.

Parallèlement, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs types de supports d'émission, notamment à moyen long terme avec des programmes d'émissions non sécurisées et sécurisées.

La définition du programme de refinancement tient compte de ces limites et des différents supports d'émission possibles. Lors de la préparation et la réalisation des émissions sur les marchés, une attention est également portée sur la diversification des investisseurs, tant par type d'investisseur (gestionnaires de portefeuilles, banques, etc.) que par zone géographique (France, Allemagne, pays scandinaves, etc.).

Description de la composition du coussin de liquidité de l'établissement

Les réserves de liquidité disponibles constituent un coussin en cas de crise de liquidité.

Elles sont constituées de la trésorerie disponible immédiatement (nette des réserves obligatoires) ou à brève échéance (inférieure à 6 mois) et des actifs éligibles au refinancement Banque Centrale disponibles immédiatement ou sous 3 semaines (valorisés avec la décote prévue par la Banque Centrale). Le niveau des réserves de liquidité est établi mensuellement par le département Trésorerie, Refinancement, Change, et peut si nécessaire être actualisé sur une base quotidienne.

Les réserves de liquidité sont présentées mensuellement au Comité ALM opérationnel Groupe par ordre de liquidité des actifs, avec une évolution comparés sur les mois passés, et trimestriellement au Comité de gestion du capital et du bilan et au Conseil d'administration dans le cadre du suivi des limites.

Au 30 juin 2024, les réserves de liquidité s'élèvent à 32,6 Md€, en hausse de 0,8 Md€ depuis le 31 mars 2024.

Réserve de liquidité

En milliards d'euros	30.06.2024	31.03.2024
Dépôts en banque centrale	8,5	10
Titres LCR éligibles au pool 3G (après décôte)	10,6	9,4
Autres actifs éligibles au pool 3G (après décôte)	13,5	12,4
Total	32,6	31,8

Crédit Mutuel Arkéa veille à conserver des réserves de liquidité supérieures à près de 2 fois le montant des sorties nettes de liquidité du ratio LCR. Ce coussin de liquidité permet de faire face à des situations de crise extrême à tout moment et découle de la volonté de gestion prudente du risque de liquidité du Groupe. Au 30 juin 2024, les réserves de liquidité représentent 38% des encours de dépôts bruts de Crédit Mutuel Arkéa.

Expositions sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie

Les dérivés sont principalement utilisés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ils font l'objet d'appels de marge qui sont généralement standardisés et respectent les exigences de la réglementation EMIR (European market infrastructure regulation).

Au 30 juin 2024, la position nette des appels de garantie n'est pas significative et impacte à la marge la gestion de la trésorerie et des titres liquides.

Le calcul du ratio LCR intègre en complément une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant aux besoins de sûretés additionnels qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable ; le montant est évalué à près de 730 M€ au 30 juin 2024, ce qui n'est pas significatif au regard du montant des actifs liquides.

Asymétrie des monnaies dans le ratio LCR

Le LCR est uniquement calculé en euros, les positions en devises étant marginales (les positions en devises sont contre-valorisées en euro car inférieures au seuil de 5% de représentativité sur le total du bilan bancaire consolidé). Cela s'explique par le modèle d'affaires et l'implantation géographique du Groupe.

Informations sur le ratio de financement stable net

En complément du LCR, la réglementation européenne prévoit un ratio structurel de liquidité à long terme appelé "NSFR" (Net Stable Funding Ratio). Le ratio NSFR vise à inciter les établissements de crédit à disposer en permanence d'une structure de ressources stables, leur permettant de poursuivre leur activité sur une période d'un an dans un environnement de stress prolongé. Le niveau minimum requis du ratio NSFR est fixé à 100% depuis juin 2021 par le Règlement CRR.

Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur le premier semestre 2024 avec des marges de manœuvre significatives. Le NSFR moyen annuel de juillet à juin 2024 s'établit à 112,43%. A fin juin 2024, le ratio NSFR s'établit à 114,67%, soit une hausse de 2,73 points par rapport à fin décembre 2023.

Le montant des passifs pondérés disponibles à 1 an est de 93 497 millions d'euros dont la majeure partie correspond aux dépôts de la clientèle et aux émissions (BMTN, CDN ...). L'évolution par rapport à fin décembre 2023 est une hausse de 2 877 millions d'euros.

Le montant des actifs pondérés à financer à 1 an est de 81 538 millions d'euros dont la majeure partie correspond aux prêts à la clientèle non financière. L'évolution par rapport à fin décembre 2023 est une hausse de 583 millions d'euros.

Tableau 37 (EU LIQ2) : Ratio de financement stable net (NSFR)

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
	Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Éléments du financement stable disponible					
Éléments et instruments de fonds propres	8 891 961	27 085	-	2 933 749	11 825 710
Fonds propres	8 891 961	-	-	2 587 089	11 479 050
Autres instruments de fonds propres		27 085	-	346 659	346 659
Dépôts de la clientèle de détail		45 397 337	-	0	42 436 212
Dépôts stables		31 572 172	-	0	29 993 563
Dépôts moins stables		13 825 165	-	0	12 442 649
Financement de gros		34 115 459	3 295 820	25 649 636	38 341 611
Dépôts opérationnels		737 275	-	0	368 638
Autres financements de gros		33 378 184	3 295 820	25 649 636	37 972 973
Engagements interdépendants		9 892 230	-	-	-
Autres engagements	130 313	4 140 096	-	893 051	893 051
Engagements dérivés affectant le NSFR	130 313				
Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		4 140 096	-	893 051	893 051
Financement stable disponible total					93 496 583
Éléments du financement stable requis					
Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					915 949
Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		601 877	576 069	13 429 102	12 415 991
Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		-	-	-	-
Prêts et titres performants		12 126 037	4 523 892	65 654 509	58 671 980
Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %		832 972	-	-	-
Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		2 975 555	484 086	3 076 486	3 528 536
Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont		6 708 600	3 110 703	46 845 681	53 753 622
Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		905 814	720 467	18 931 284	17 787 409
Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont		538 274	551 858	15 000 508	-
Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		173 412	176 309	6 229 048	-
Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		1 070 637	377 245	731 835	1 389 821
Actifs interdépendants		9 892 230	-	-	-
Autres actifs		3 811 081	-	7 342 020	8 905 796
Matières premières échangées physiquement				-	-
Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		505 695	-	-	429 841
Actifs dérivés affectant le NSFR		-			-
Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		333 069			16 653
Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		2 972 316	-	7 342 020	8 459 302
Éléments de hors bilan		11 932 009	-	31 851	628 451
Financement stable requis total					81 538 167
Ratio de financement stable net (%)					115%

10. Risques ESG

Les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) peuvent impacter négativement ou positivement la situation financière d'une entité. D'un point de vue prudentiel, pour une institution financière, les risques ESG correspondent à la matérialisation négative des facteurs ESG sur sa situation financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie en raison des impacts sur ses contreparties ou actifs.

Les risques ESG constituent des facteurs déterminants des autres risques existants auxquels le groupe Crédit Mutuel Arkéa est exposé, et de différentes natures notamment le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres catégories de risques financiers. Le Crédit Mutuel Arkéa intègre donc, de manière progressive, les facteurs de risques ESG dans son cadre global de gestion des risques.

Tableau 38 (Modèle 1) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

Secteur/sous-secteur	Valeur comptable brute					Dépréciations cumulées, variations			
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
Au 30.06.2024									
En milliers d'euros									
Expositions à des secteurs qui contribuent fortement au climat	22 663 424	180 707	198 326	2 458 957	780 810	- 585 253	- 115 463	- 392 964	
A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 516 016	-	0	364 407	140 786	- 114 252	- 23 916	- 81 560	
B - Industries extractives	25 195	-	2	5 207	382	- 536	- 240	- 219	
Dont B.05 - Extraction de charbon et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	1 610	-	-	1 605	-	- 103	- 103	-	
Dont B.07 - Extraction de minerais métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont B.08 - Autres industries extractives	21 580	-	2	3 602	382	- 423	- 137	- 219	
Dont B.09 - Services de soutien aux industries extractives	2 005	-	-	-	-	- 10	-	-	
C - Industrie manufacturière	1 636 185	1 617	3 518	129 421	141 554	- 76 153	- 5 440	- 66 922	
Dont C.10 - Industries alimentaires	419 730	-	-	40 135	29 356	- 17 739	- 2 197	- 15 019	
Dont C.11 - Fabrication de boissons	89 809	-	-	14 705	1 643	- 1 280	- 452	- 564	
Dont C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont C.13 - Fabrication de textiles	6 480	-	-	1 793	82	- 117	- 67	- 23	
Dont C.14 - Industrie de l'habillement	79 753	-	-	690	1 424	- 1 273	- 25	- 1 207	
Dont C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	654	-	-	44	76	- 70	- 3	- 63	
Dont C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'art	28 039	-	0	2 295	13 270	- 10 395	- 58	- 10 074	
Dont C.17 - Industrie du papier et du carton	20 900	-	-	3 097	1 807	- 1 169	- 301	- 786	
Dont C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	25 293	-	-	2 984	1 033	- 538	- 61	- 433	
Dont C.19 - Cokéfaction et raffinage	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont C.20 - Industrie chimique	62 379	720	335	1 043	1 871	- 1 266	- 57	- 908	
Dont C.21 - Industrie pharmaceutique	37 994	-	-	933	-	- 857	- 2	-	
Dont C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	97 544	-	-	4 522	736	- 252	- 54	- 90	
Dont C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	141 011	-	1 477	7 834	1 786	- 2 229	- 382	- 1 703	
Dont C.24 - Métallurgie	15 223	-	0	280	3 420	- 368	- 14	- 317	
Dont C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	276 063	1	-	7 606	34 052	- 6 117	- 147	- 5 812	
Dont C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	49 637	-	408	5 144	1 316	- 1 064	- 206	- 811	
Dont C.27 - Fabrication d'équipements électriques	14 185	896	475	3 231	338	- 592	- 52	- 325	
Dont C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	100 668	-	823	17 327	26 666	- 25 119	- 910	- 23 852	
Dont C.29 - Industrie automobile	12 299	-	-	2 198	59	- 103	- 40	- 10	
Dont C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	73 270	-	-	777	19 190	- 3 017	- 4	- 2 942	
Dont C.31 - Fabrication de meubles	11 521	-	-	2 691	1 362	- 976	- 89	- 853	
Dont C.32 - Autres industries manufacturières	29 467	-	-	3 008	730	- 588	- 112	- 394	
Dont C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	44 266	-	-	7 084	1 437	- 1 024	- 207	- 736	
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	839 193	168 238	61 541	24 069	19 887	- 21 780	- 2 041	- 17 524	
Dont D.35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	635 514	86 604	42 997	22 599	19 887	- 20 971	- 1 941	- 17 524	
Dont D.35.11 - Production d'électricité	628 414	86 604	42 997	22 523	19 887	- 20 951	- 1 933	- 17 524	
Dont D.35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	153 619	74 123	17 192	1 470	-	- 631	- 100	-	
Dont D.35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	50 060	7 511	1 352	-	-	- 178	-	-	
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	282 550	10 452	4 119	4 839	2 762	- 2 604	- 220	- 1 889	
F - Construction	1 760 184	-	9 494	183 400	72 584	- 67 095	- 11 110	- 41 086	
Dont F.41 - Construction de bâtiments	1 164 589	-	9 076	100 512	35 683	- 44 367	- 7 899	- 24 414	
Dont F.42 - Génie civil	274 373	-	83	26 539	2 863	- 3 853	- 1 298	- 888	
Dont F.43 - Travaux de construction spécialisés	321 222	-	335	56 349	34 038	- 18 875	- 1 913	- 15 784	
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 636 402	389	995	309 353	148 963	- 101 693	- 11 978	- 80 088	
H - Transports et entreposage	873 596	-	65 684	78 462	19 717	- 12 247	- 2 787	- 7 449	
Dont H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	259 725	-	9	46 886	12 629	- 7 023	- 1 894	- 4 076	
Dont H.50 - Transports par eau	139 362	-	-	20 287	5 080	- 3 082	- 416	- 2 440	
Dont H.51 - Transports aériens	6 365	-	-	50	3	- 29	-	-	
Dont H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	467 757	-	65 685	11 237	1 724	- 1 863	- 477	- 684	
Dont H.53 - Activités de poste et de courrier	337	-	-	2	281	- 250	-	- 249	
I - Hébergement et restauration	692 245	-	-	126 586	55 966	- 38 946	- 6 167	- 30 004	
L - Activités immobilières	11 401 858	11	52 964	1 233 213	178 209	- 149 947	- 51 564	- 66 223	
Expositions à des secteurs autres que ceux qui contribuent fortement au changement climatique	8 717 271	922	130 033	896 425	315 815	- 192 268	- 43 213	- 109 423	
K - Activités financières et d'assurance	2 568 965	-	31 488	225 325	45 903	- 45 622	- 13 144	- 21 244	
Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	6 148 286	922	98 546	671 100	269 912	- 146 646	- 30 069	- 88 179	
Total	31 380 695	181 629	328 360	3 355 382	1 096 625	- 777 521	- 158 676	- 502 387	

Secteur/sous-secteur	Émissions de GES financées		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
	Dont émissions financées de scope 3							
Au 30.06.2024 En milliers d'euros								
Expositions à des secteurs qui contribuent fortement au climat	7 551 496	3 793 683	0,17%	8 920 760	4 766 720	6 734 581	2 241 363	9
A - Agriculture, sylviculture et pêche	3 613 763	986 158	-	908 306	955 982	643 434	8 294	8
B - Industries extractives	21 996	8 022	-	14 265	8 586	2 344	-	5
Dont B.05 - Extraction de charbon et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont B.06 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel	487	178	-	-	1 610	-	-	8
Dont B.07 - Extraction de minerais métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont B.08 - Autres industries extractives	19 718	7 191	-	12 260	6 976	2 344	-	5
Dont B.09 - Services de soutien aux industries extractives	1 791	653	-	2 005	-	-	-	3
C - Industrie manufacturière	1 061 583	846 741	0,40%	999 114	523 913	43 287	69 871	5
Dont C.10 - Industries alimentaires	478 304	420 582	0,23%	271 127	120 655	16 651	11 297	5
Dont C.11 - Fabrication de boissons	67 415	59 247	-	64 060	16 970	8 779	-	5
Dont C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont C.13 - Fabrication de textiles	3 111	2 544	-	5 178	672	630	-	4
Dont C.14 - Industrie de l'habillement	22 253	18 198	-	16 490	63 249	14	-	8
Dont C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	165	135	-	532	122	-	-	3
Dont C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'art	18 103	12 863	-	23 746	4 072	221	-	3
Dont C.17 - Industrie du papier et du carton	10 262	7 291	0,00%	5 314	15 581	5	-	7
Dont C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	12 104	9 381	18,50%	12 486	12 693	114	-	5
Dont C.19 - Cokéfaction et raffinage	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont C.20 - Industrie chimique	31 804	21 684	0,22%	56 065	6 307	7	-	3
Dont C.21 - Industrie pharmaceutique	21 639	12 428	0,13%	37 761	1	232	-	2
Dont C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	50 204	28 600	0,00%	77 102	15 396	5 046	-	3
Dont C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	80 239	45 858	-	111 705	28 783	523	-	3
Dont C.24 - Métallurgie	9 240	6 874	0,04%	11 668	3 553	2	-	4
Dont C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	150 942	110 717	0,00%	91 638	122 758	3 398	58 269	7
Dont C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	12 722	10 984	1,62%	31 775	12 264	5 598	-	6
Dont C.27 - Fabrication d'équipements électriques	6 084	5 185	-	13 076	1 106	3	-	2
Dont C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	30 646	26 042	0,00%	79 874	19 734	1 060	-	4
Dont C.29 - Industrie automobile	5 457	4 902	-	11 991	1	2	305	3
Dont C30 - Fabrication d'autres matériels de transport	20 356	18 370	-	31 126	42 129	15	-	7
Dont C31 - Fabrication de meubles	4 006	2 881	-	7 589	3 493	439	-	5
Dont C32 - Autres industries manufacturières	8 080	6 159	0,00%	10 694	18 764	9	-	7
Dont C33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	18 447	15 816	0,00%	28 117	15 610	539	-	4
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	470 445	118 061	0,00%	233 286	121 803	361 381	122 723	12
Dont D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	308 511	71 077	-	158 952	74 547	279 292	122 723	13
Dont D35.11 - Production d'électricité	307 579	70 862	-	158 932	74 345	272 414	122 723	13
Dont D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	99 722	32 758	-	71 196	32 154	50 269	-	7
Dont D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	62 212	14 226	0,00%	3 138	15 102	31 820	-	13
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	50 481	25 724	0,15%	68 389	166 741	47 224	196	8
F - Construction	474 286	413 109	0,00%	1 399 027	180 832	125 413	54 912	4
Dont F.41 - Construction de bâtiments	242 400	211 397	0,00%	940 593	80 539	104 772	38 685	4
Dont F.42 - Génie civil	42 467	36 692	0,01%	212 216	47 897	12 976	1 284	4
Dont F.43 - Travaux de construction spécialisés	189 419	165 021	0,00%	246 218	52 396	7 665	14 943	5
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 297 967	1 011 959	0,59%	1 742 779	675 591	216 792	1 240	5
H - Transports et entreposage	279 496	165 532	0,00%	624 461	110 767	120 240	18 128	6
Dont H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	113 925	67 466	0,00%	152 840	65 067	41 771	47	6
Dont H.50 - Transports par eau	64 082	37 975	-	128 803	9 138	1 445	6	2
Dont H.51 - Transports aériens	2 025	1 200	-	6 380	-	4	1	4
Dont H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	99 382	58 831	0,00%	336 101	36 562	77 020	18 074	6
Dont H.53 - Activités de poste et de courrier	82	60	-	337	-	-	-	2
I - Hébergement et restauration	128 640	97 723	0,01%	257 481	235 420	198 567	777	8
L - Activités immobilières	152 839	120 654	0,13%	2 673 652	1 787 085	4 975 899	1 965 222	12
Expositions à des secteurs autres que ceux qui contribuent fortement au changement climatique				5 465 331	2 103 289	989 628	159 023	7
K - Activités financières et d'assurance				1 561 470	815 666	147 858	43 991	6
Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)				3 903 861	1 287 623	841 770	115 032	7
Total	7 551 496	3 793 683	0,17%	14 386 091	6 870 009	7 724 209	2 400 386	8

* Conformément au règlement délégué de la Commission UE) 2020/1818 complétant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les normes minimales pour les repères de transition climatique de l'UE et les repères de référence alignés à Paris de l'UE - Règlement sur les normes de référence pour le climat - Considérant 6 : Secteurs énumérés dans les sections A à H et section L de l'annexe I du règlement (CE) no 1893/2006.

Pour l'identification des entreprises exclues des indices de référence PAB (Paris-aligned Benchmarks), le groupe Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de s'appuyer sur les données fournies par l'ONG Urgewald, qui dresse et alimente deux listes distinctes :

- La Global Coal Exit List (GCEL)
- La Global Oil&Gas Exit List (GOGEL)

Sur la base de ces listes, le Crédit Mutuel Arkéa identifie les entreprises exclues des indices de référence PAB et qui dégagent une partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées au charbon (GCEL) et au pétrole et au gaz (GOGEL).

S'agissant des entreprises qui génèrent au moins 50% de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de gaz à effet de serre supérieure à 100g CO₂e/kWh, les expositions relevant du code NACE D35.11 "Production d'électricité" ont été analysées afin de déterminer la source d'énergie produite. Les entreprises produisant de l'électricité à partir de sources carbonées (autres que les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire) sont considérées comme exclues des indices de référence PAB.

Sur la base de ses connaissances actuelles, le Crédit Mutuel Arkéa considère qu'il n'a pas d'informations fiables sur lesquelles se baser pour identifier les expositions qui porteraient atteinte à un des objectifs environnementaux de la taxonomie. Aucune information n'est publiée par les contreparties qui pourraient potentiellement porter atteinte à un objectif environnemental de la taxonomie. De ce fait, ce point n'a pas pu être inclus dans l'analyse au 30 juin 2024.

Selon cette méthodologie, au 30 juin 2024, l'exposition totale du groupe Crédit Mutuel Arkéa aux entreprises exclues des indices PAB s'élève à 181,6 M€ (soit 0,58% de la valeur comptable brute totale des expositions par secteur) dont 30,7 M€ concernent des financements dédiés à la transition énergétique et aux énergies renouvelables.

Expositions durables sur le plan environnemental

Afin d'identifier les entreprises alignées sur l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie, le Crédit Mutuel Arkéa s'est appuyé sur les informations publiées par les entreprises qu'elle finance dans leur document d'enregistrement universel au 31 décembre 2023, au sein duquel la part alignée de leur chiffre d'affaires a été publiée.

Émissions de gaz à effet de serre financées

Le Crédit Mutuel Arkéa a collecté des données d'émissions de gaz à effet de serre réelles, directement auprès des clients entreprises ou auprès de fournisseurs de données. Il est à noter que d'éventuelles données modélisées par les fournisseurs de données ne sont pas prises en compte. En raison de problématiques de disponibilité et exhaustivité des données sur les scopes 1 à 3, le Crédit Mutuel Arkéa a recours à des proxys lorsque les données d'émissions de gaz à effet de serre réelles ne sont pas disponibles.

Le Crédit Mutuel Arkéa utilise la méthodologie de comptabilisation PCAF pour réaliser la mesure des émissions de gaz à effet de serre financées, soit à partir de données de chiffre d'affaires, soit à partir de ses encours à son bilan bancaire et des proxy sectoriels fournis par PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials).

Tableau 39 (Modèle 2) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés

Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						
	0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500	
Total UE	43 633 100	5 192 609	14 359 051	17 455 319	4 169 676	922 675	1 533 770
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 156 148	578 881	1 135 610	640 070	373 679	235 199	192 709
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	40 475 587	4 613 478	13 222 950	16 814 972	3 795 835	687 374	1 340 978
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	1 365	250	491	277	162	102	83
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	28 107 001	3 402 348	9 277 027	11 068 226	2 706 332	641 960	1 011 108
Total non-UE							
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux							
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels							
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux							
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé							

Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale							Sans étiquette de DPE des sûretés
	Niveau d'efficacité énergétique (étiquette de DPE des sûretés)							
	A	B	C	D	E	F	G	
								Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
Total UE	785 792	794 605	3 330 958	5 672 467	3 113 734	1 161 104	667 437	28 107 003 100%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	21 423	29 936	99 507	65 849	42 936	16 385	20 204	2 859 908 100%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	764 369	764 669	3 231 451	5 606 618	3 070 798	1 144 719	647 233	25 245 730 100%
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	1 365 100%
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé								28 107 001 100%
Total non-UE								
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux								
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels								
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux								
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé								

Le Crédit Mutuel Arkéa a collecté, dans son système d'information, des données relatives aux diagnostics de performance énergétique (DPE). Des efforts ont été réalisés pour compléter cette collecte via la base de données ADEME qui enregistre les DPE effectués par les diagnostiqueurs en France. L'ensemble des DPE à disposition du Crédit Mutuel Arkéa (collectés dans le système d'information et via rapprochement avec les données de la base ADEME) a été considéré dans ce tableau (y compris les DPE de plus de 10 ans).

Pour les expositions pour lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa dispose uniquement de l'étiquette de DPE, une échelle de correspondance a été établie afin de déterminer le niveau de consommation d'énergie associé (en kWh/m²) sur la base de la médiane des échelles de consommation par étiquette.

Pour les expositions pour lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa ne dispose d'aucune donnée DPE, des calculs sont réalisés pour estimer le niveau de consommation d'énergie (en kWh/m²). Ces calculs sont basés sur une extrapolation simple visant à appliquer aux expositions sans DPE la répartition obtenue sur les expositions disposant de données DPE, en distinguant le résidentiel du commercial.

Tableau 40 (Modèle 3) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en %*	Cible (année de référence + 3 ans)
Secteur						
Electricité	3511	76 985 K€	39,0 gCO2/kWh	2024	-79%	112,51 gCO2/kWh
Combustion de combustibles fossiles						
Industrie automobile						
Transport aérien	5110	1 029 K€	76,0 gCO2/pkm	2024	6%	74 gCO2/pkm
Transport maritime	5020	78 306 K€	3,988 gCO2/tkm	2024	-13%	4,3 gCO2/tkm
Production de ciment, de clinker et de chaux	2351	74 017 K€	644,9 kgCO2/t	2024	39%	554 kgCO2/t
Production de fer et d'acier, de coke et de minerais métalliques	2410	1 412 K€	300 kgCO2/t	2024	-71%	662 kgCO2/t
Produits chimiques						
... éventuels ajouts pertinents en fonction du modèle économique de l'établissement						

* Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario ZEN 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre)

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est fixé des objectifs en intensité physique à 2030 sur certains secteurs parmi les plus émissifs de son bilan bancaire (périmètre financements et placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa).

Le Crédit Mutuel Arkéa s'est appuyé sur l'analyse des émissions financées, sur les données et métriques disponibles ainsi que sur les scénarios pertinents pour définir et adopter ces objectifs à 2030. Lorsque les données d'intensité de l'émetteur ne sont pas disponibles dans une métrique et un périmètre conforme à l'engagement du groupe, des estimations ont été réalisées en interne pour pouvoir comparer les données.

Il s'agit des secteurs et activités suivants : Charbon, Pétrole et gaz, Acier, Ciment, Transport aérien, Transport maritime, Production d'électricité et Immobilier résidentiel.

Le Crédit Mutuel Arkéa a construit deux types d'objectifs climatiques à 2030 :

- des objectifs portant sur les clients et/ou contreparties : secteurs de l'acier, du ciment, du charbon, du pétrole et gaz et de l'aérien (compagnies aériennes), du transport maritime (transport de fret) et de la production d'électricité ;
- des objectifs d'intensité carbone à l'échelle de certains projets financés : avions commerciaux, navires de transport international de fret (de plus de 5 000 tonnes) et biens immobiliers résidentiels.

S'agissant des objectifs fixés sur les clients entreprises et leurs actifs, ils ont été construits sur la base de données issues du scénario NZE 2050 (Net Zero Emissions by 2050) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour chaque secteur concerné, compatible avec un réchauffement climatique limité à 1,5°C. Crédit Mutuel Arkéa s'engage donc à ce que ses portefeuilles bancaires et de placements de trésorerie sur ces secteurs soient alignés aux objectifs de l'Accord de Paris en 2030.

Charbon et Pétrole et Gaz

Depuis plusieurs années, le groupe s'est déjà engagé de manière volontaire et a adopté des trajectoires de sortie des secteurs Charbon et Pétrole et gaz. Ces engagements sont formalisés dans les politiques sectorielles publiées sur le site institutionnel du groupe.

Dans ce cadre, le groupe ne réalise pas de mesure d'intensité physique de ses expositions sur ce secteur mais a mis en place des critères de sélection de ses financements et de ses investissements pour aboutir à une sortie totale du secteur du charbon à horizon fin 2027, une sortie partielle du secteur des énergies fossiles conventionnelles et non

conventionnelles à horizon fin 2030. Les critères retenus par ces politiques sont compatibles avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie : interdiction du financement des nouveaux projets pétroliers et gaziers afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Acier, Ciment, Transport aérien, Transport maritime, Production d'électricité et Immobilier Résidentiel

L'analyse des émissions financées, des scénarios climatiques de référence ainsi que les tendances économiques et réglementaires de chaque secteur ont permis la définition des objectifs d'intensité carbone à 2030 suivants :

	► ACIER	Entreprises du Code NACE 24.10 entreprises productrices d'acier ¹	NZE 2050 de l'AIE (version 2021) ⁷	scopes 1 et 2	1 024 kgCO ₂ par tonne d'acier produit
	► CIMENT	Entreprises du Code NACE 23.51 entreprises productrices de ciment ¹	NZE 2050 de l'AIE (version 2021) ⁷	scopes 1 et 2	463 kgCO ₂ par tonne de ciment produit
	► TRANSPORT AÉRIEN	Entreprises du Code NACE 51.10 compagnies aériennes ² Financement d'avion pour l'aviation commerciale ³	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023) ⁷	scope 1	72 gCO ₂ par km et par passager
	► TRANSPORT MARITIME	Entreprises du Code NACE 50.20 transport maritime de fret ⁴ Financement de l'acquisition de navires pour le transport international de fret de plus de 5 000 tonnes ⁵	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023) ⁷	scope 1	4,6 gCO ₂ par tonne et par km
	► IMMOBILIER RÉSIDENTIEL	90 % du portefeuille de prêts habitat du groupe couvert par la mesure ⁶	-	scopes 1 et 2	12 kgCO ₂ e par m ² et par an
	► PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	Entreprises du Code NACE 35.11 ⁴	NZE 2050 de l'AIE (version sept. 2023)	scope 1	186 gCO ₂ par kWh

¹ Périmètre centré sur les entreprises dont l'activité principale est couverte par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa

² Périmètre centré sur les entreprises dont le cœur de métier est couvert par le scénario de l'AIE. Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et placements de trésorerie de la Salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa

³ Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Banque Privée

⁴ Périmètre des placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa

⁵ Périmètre des financements du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, d'Arkéa Crédit-Bail, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

⁶ Périmètre du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

⁷ Scénarios retraités selon le secteur concerné

Les secteurs du transport aérien, du transport maritime, de l'immobilier résidentiel (hors Pilier 3) font l'objet de politiques sectorielles dédiées publiées sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Arkéa. Elles explicitent la stratégie du groupe pour accompagner les transitions environnementales et sociétales de ces secteurs à forts enjeux pour le Crédit Mutuel Arkéa. Ces politiques sectorielles sont le résultat d'analyses spécifiques et de travaux collaboratifs pour définir l'accompagnement le plus adapté au secteur : mise en place de critères ESG spécifiques, création d'offres dédiées ou adaptées.

Afin d'atteindre ces objectifs de décarbonation à horizon 2030, le Crédit Mutuel Arkéa combinera plusieurs leviers :

- La sélectivité des crédits et des placements de trésorerie, clients et contreparties, sur la base des critères d'intensité carbone spécifiques à chaque secteur ;
- L'accompagnement des projets de financement des clients et contreparties dans leur trajectoire de décarbonation par des offres adaptées ;
- Le renoncement à certains financements et placements de trésorerie incompatibles avec ces objectifs.

Le tableau 3 publié dans le cadre du présent rapport présente les informations quantitatives relatives aux engagements pris par Crédit Mutuel Arkéa et aux mesures d'intensité y afférant. Dans ce cadre, les codes NACE listés sont ceux concernés par des engagements sur les secteurs déterminés et les encours publiés correspondent à la valeur brute comptable des encours au bilan sur des entreprises des codes NACE identifiés et dans le périmètre des engagements pris par le groupe. Les métriques d'alignement, publiées par secteur, sont un calcul d'intensité physique des portefeuilles financés. Les unités sont sélectionnées en cohérence avec les pratiques des contreparties ciblées et les unités retenues par l'Agence Internationale de l'Énergie dans le cadre de ses scénarios. L'année de référence est la date des encours sur lesquels une métrique d'intensité a été calculée. Cette intensité calculée du portefeuille peut se baser sur des métriques d'intensité par contrepartie qui sont antérieures à la date d'identification des encours. La donnée relative à la distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE correspond à la distance de la dernière métrique reportée par rapport à l'objectif pris par Crédit Mutuel Arkéa sur le secteur concerné. L'information relative aux cibles représente l'intensité actuelle du portefeuille projetée 3 ans après la mesure linéairement par rapport à l'engagement à 2030 ; cette donnée est indicative et ne constitue pas un engagement pris dans cet horizon temporel.

Tableau 41 (Modèle 4) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

Au 30.06.2024
En milliers d'euros

Valeur comptable brute (cumulée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes
4 683	0,004%	65,56	6,25	1

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

Pour identifier les 20 entreprises mondiales les plus émettrices de carbone, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur la liste Carbon Majors établie par le Climate Accountability Institute, mise à jour en 2024 et basée sur les données relatives à l'exercice 2022. Cette liste publique englobe les émissions estimées par cette initiative sur les scopes 1, 2 et 3.

Sur la base de cette liste, au 30.06.2024, seule une entreprise est identifiée dans le portefeuille de créances clientèles du Crédit Mutuel Arkéa, pour un montant total de 4,7 millions d'euros, soit 0,004% des actifs couverts par l'analyse. 92% de ce montant (soit 4,3 millions d'euros) concerne des financements dédiés à la transition énergétique et aux énergies renouvelables.

Afin d'identifier les expositions considérées comme durables sur le plan environnemental (alignées sur l'objectif d'atténuation du changement climatique), le Crédit Mutuel Arkéa s'est

appuyé sur les informations publiées par les contreparties du top 20 concernées au sein de leur déclaration de performance extra-financière.

Tableau 42 (Modèle 5) : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeur comptable brute						
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
	Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique - événements aigus et chroniques	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée		
A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 516 016	1 692	773	216	-	6	1
B - Industries extractives	25 195	306	-	-	-	2	306
C - Industrie manufacturière	1 636 185	18 012	9 182	-	-	4	16 617
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	839 193	2 120	-	2 224	1 653	14	4 150
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	282 550	6 964	1 409	-	-	4	8 373
F - Services de bâtiments et travaux publics	1 760 184	66 307	3 894	4 937	3 781	4	50 575
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 636 402	37 407	12 770	2 346	-	4	33 400
H - Transports et entreposage	873 596	2 501	1 577	1 235	-	9	3 635
L - Activités immobilières	11 401 858	122 774	48 065	159 091	74 987	13	295 699
Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	40 475 587	28 018	94 725	325 283	295 081	12	425 861
Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 156 148	3 378	7 896	46 589	-	17	27 729
Sûretés saisies	1 365						
Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)							

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeur comptable brute						
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique - événements aigus et chroniques					dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	
A - Agriculture, sylviculture et pêche	2 679	-	97	654	-	4	416
B - Industries extractives	-	-	-	-	-	-	-
C - Industrie manufacturière	10 577	-	1 859	1 475	-	50	1 006
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 847	-	4 149	-	-	276	-
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-	-	-	-	7	-	-
F - Services de bâtiments et travaux publics	28 319	25	8 634	450	-	173	27
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	19 124	-	5 861	6 265	-	97	3 766
H - Transports et entreposage	1 678	-	6	38	-	61	22
L - Activités immobilières	107 799	1 418	32 941	1 524	-	539	725
Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	303 635	13 610	46 147	14 139	-	982	1 006
Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	30 133	-	303	121	-	-	-
Sûretés saisies							
Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)							

Afin de mesurer ses expositions sensibles aux risques physiques aigus et/ou chroniques, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé un outil interne dédié à l'évaluation et la mesure géographique des risques climatiques physiques, au niveau des communes (granularité : code postal) pour la France métropolitaine.

Baptisé PRISM (Physical Risk Internal Scoring Model), l'outil couvre, au 30.06.2024, 12 aléas climatiques contre 6 aléas au 31.12.2023. L'intégration de 6 nouveaux aléas explique les variations dans les résultats présentés dans le tableau. L'outil s'appuie sur des bases de données scientifiques de recensement des risques et de projections climatiques nationales (Géorisques, DRIAS) et internationales (PREPdata, Aqueduct). Certains aléas sont fondés sur des données statistiques de risque d'occurrence tandis que d'autres intègrent une dimension prospective à horizon 2050 selon le scénario SSP5-8.5 du GIEC.

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques aigus sont :

- les inondations
- les sécheresses
- les tempêtes-grêle-neige
- les vagues de chaleur (nouveau)
- les vagues de froid (nouveau)
- les vagues de gel (nouveau).

Les aléas climatiques considérés dans l'évaluation des risques chroniques sont :

- la hausse de température de l'air
- la modification du régime des précipitations
- l'élévation du niveau de la mer
- la modification du régime des vents (nouveau)
- l'érosion du trait de côte (nouveau)
- le stress hydrique (nouveau).

Pour chaque aléa, une échelle de risque à 5 niveaux a été appliquée, variant de 0 (risque très faible) à 4 (risque très fort).

Un score est déterminé, d'une part pour les risques aigus par équipondération des aléas, et d'autre part pour les risques chroniques en minorant la pondération de l'aléa "élévation du niveau de la mer" du fait de sa moindre granularité, et en la neutralisant pour les communes non littorales.

Les expositions considérées sensibles aux risques physiques aigus et chroniques et présentées dans ce tableau sont celles situées dans des communes françaises évaluées à risque très fort (niveau 4 = risque très fort).

Pour les expositions hors France métropolitaine, le Groupe applique un référentiel de niveau de granularité pays, basé sur l'indice ND-Gain Country Index, avec application d'une échelle de risque à 5 niveaux. Les expositions hors France métropolitaine représentant moins de 3% des encours du groupe, il a été décidé, du fait du caractère non significatif des expositions, de communiquer les données de façon agrégée, sans distinction des différentes zones géographiques.

Tableau 43 (Modèle 6) : Actifs entrant dans le calcul du Green Asset Ratio : synthèse

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	KPI			% de couverture (par rapport au total des actifs)*
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (Atténuation du changement climatique + Adaptation au changement climatique)	
GAR Encours	8,14%	0,00%	8,15%	76,39%
GAR Flux	3,94%	0,00%	3,95%	100,00%

* % d'actifs sur lequel porte le KPI, par rapport au total des actifs bancaires

Tableau 44 (Modèle 7) : Actifs entrant dans le calcul du Green Asset Ratio : GAR en valeur comptable

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	
GAR 0 Actifs couverts par le numérateur et le						
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	62 572 779	47 222 736	8 573 824	152 533	49 219	76 694
Entreprises financières	11 301 911	2 984 002	355 926	51 429	8 362	32 927
Etablissements de crédit	8 252 674	2 729 343	307 013	49 683	7 361	18 170
Prêts et avances	3 611 330	1 029 034	98 725	-	376	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	4 671 150	1 700 295	208 286	50 021	6 985	18 170
Instruments de capitaux propres	194	14	2	-	-	-
Autres entreprises financières	3 019 237	254 659	48 913	1 408	1 001	14 757
<i>dont entreprises d'investissement</i>	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<i>dont sociétés de gestion</i>	389 108	103 186	28 835	1 408	-	11 415
Prêts et avances	19 384	6 683	1 977	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	369 724	96 502	26 858	1 408	-	11 415
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
<i>dont entreprises d'assurance</i>	2 630 129	151 473	20 078	-	1 001	3 342
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	2 630 129	151 473	20 078	-	1 001	3 342
Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	1 783 370	703 734	328 361	47 390	40 857	43 767
Prêts et avances	1 093 430	469 986	204 569	7 237	3 019	15 209
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	663 733	215 087	120 032	40 153	37 617	28 558
Instruments de capitaux propres	26 206	18 661	3 760	-	221	-
Ménages	49 371 022	43 418 523	7 835 823	-	-	-
<i>dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	40 475 587	40 475 587	7 835 823	-	-	-
<i>dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	948 367	948 367	-	-	-	-
<i>dont prêts pour véhicules à moteur</i>	2 523 133	1 994 570	-	-	-	-
Financement d'administrations locales	116 476	116 476	53 715	53 715	-	-
Financement de logements	62 762	62 762	-	-	-	-
Autres financements d'administrations locales	53 715	53 715	53 715	53 715	-	-
Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	1 365	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS DU GAR	62 574 144	47 222 736	8 573 824	152 533	49 219	76 694
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)						
Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	33 112 116					
Prêts et avances	30 375 064					
Titres de créance	1 041 571					
Instruments de capitaux propres	1 695 481					
Entreprises non financières nonUE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	1 212 651					
Prêts et avances	6 329					
Titres de créance	1 183 848					
Instruments de capitaux propres	22 474					
Dérivés	4 077 311					
Prêts interbancaires à vue	366 390					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125 633					
Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	3 822 169					
TOTAL DES ACTIFS AU DENOMINATEUR (GAR)	105 290 415					
Autres actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur pour le calcul du GAR						
Souverains	22 689 919					
Expositions sur des banques centrales	9 358 502					
Portefeuille de négociation	497 860					
TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMERATEUR ET DU DENOMINATEUR	32 546 279					
TOTAL ACTIFS	137 836 696					

Date de référence des informations T

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant	
GAR 0 Actifs couverts par le numérateur et le										
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	35 073	3 247	-	-	2 146	47 257 809	8 577 071	152 533	49 219	78 841
Entreprises financières	1 554	695	-	-	266	2 985 556	356 622	51 429	8 362	33 193
Etablissements de crédit	871	12	-	-	-	2 730 214	307 026	50 021	7 361	18 170
Prêts et avances	-	-	-	-	-	1 029 034	98 725	-	376	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	871	12	-	-	-	1 701 166	208 299	50 021	6 985	18 170
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	14	2	-	-	-
Autres entreprises financières	683	683	-	-	266	255 342	49 596	1 408	1 001	15 024
dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	103 186	28 835	1 408	-	11 415
Prêts et avances	-	-	-	-	-	6 683	1 977	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	96 502	26 858	1 408	-	11 415
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entreprises d'assurance	683	683	-	-	266	152 156	20 761	-	1 001	3 609
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	683	683	-	-	266	152 156	20 761	-	1 001	3 609
Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	33 519	2 551	-	-	1 880	737 253	330 912	47 390	40 857	45 647
Prêts et avances	24 200	2 352	-	-	1 681	494 186	206 921	7 237	3 019	16 890
Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	9 319	199	-	-	200	224 406	120 231	40 153	37 617	28 757
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	18 661	3 760	-	221	-
Ménages	-	-	-	-	-	43 418 523	7 835 823	-	-	-
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	40 475 587	7 835 823	-	-	-
dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	948 367	-	-	-	-
dont prêts pour véhicules à moteur	-	-	-	-	-	1 994 570	-	-	-	-
Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	116 476	53 715	53 715	-	-
Financement de logements	-	-	-	-	-	62 762	-	-	-	-
Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	53 715	53 715	53 715	-	-
Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DE S ACTIFS DU GAR	35 073	3 247	-	-	2 146	47 257 809	8 577 071	152 533	49 219	78 841
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)										
Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)										
Prêts et avances										
Titres de créance										
Instruments de capitaux propres										
Entreprises non financières nonUE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)										
Prêts et avances										
Titres de créance										
Instruments de capitaux propres										
Dérivés										
Prêts interbancaires à vue										
Trésorerie et équivalents de trésorerie										
Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)										
TOTAL DE S ACTIFS AU DENOMINATEUR (GAR)										
Autres actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur pour le calcul du GAR										
Souverains										
Expositions sur des banques centrales										
Portefeuille de négociation										
TOTAL DE S ACTIFS EXCLUS DU NUMERATEUR ET DU DENOMINATEUR										
TOTAL ACTIFS										

* Tableau 44 (Modèle 7) : La ligne 33 "Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)" inclut les entreprises financières et non-financières non NFRD.

Tableau 45 (Modèle 8) : Actifs entrant dans le calcul du Green Asset Ratio : GAR en %

Date de référence des informations T : KPI concernant l'encours																
Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					Part du total des actifs couverts
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
	Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant				
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	45%	8%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	45%	8%	0%	0%	0%	100%
GAR																
Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	75%	14%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	76%	14%	0%	0%	0%	59%
Entreprises financières	26%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	26%	3%	0%	0%	0%	11%
Etablissements de crédit	33%	4%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	33%	4%	1%	0%	0%	8%
Autres entreprises financières	8%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	2%	0%	0%	1%	3%
dont entreprises d'investissement	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
dont sociétés de gestion	27%	7%	0%	0%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	27%	7%	0%	0%	3%	0%
dont entreprises d'assurance	6%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	6%	1%	0%	0%	0%	3%
Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	39%	18%	3%	2%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	41%	19%	3%	2%	3%	2%
Ménages	88%	16%	0%	0%	0%						88%	16%	0%	0%	0%	47%
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	19%	0%	0%	0%						100%	19%	0%	0%	0%	38%
dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	0%	0%	0%	0%						100%	0%	0%	0%	0%	1%
dont prêts pour véhicules à moteur	79%	0%	0%	0%	0%						79%	0%	0%	0%	0%	2%
Financement d'administrations locales	100%	46%	46%	0%	0%						100%	46%	46%	0%	0%	0%
Financement de logements	100%	0%	0%	0%	0%						100%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres financements d'administrations locales	100%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	0%	0%	0%
Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%						0%	0%	0%	0%	0%	0%

Date de référence des informations T : KPI concernant les flux																
Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					Part du total des nouveaux actifs couverts
	Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
	Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant				
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	40%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	40%	4%	0%	0%	0%	100%
GAR																
Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67%	7%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	67%	7%	0%	0%	0%	74%
Entreprises financières	35%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	35%	4%	0%	0%	0%	19%
Etablissements de crédit	35%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	35%	4%	0%	0%	0%	19%
Autres entreprises financières	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
dont entreprises d'investissement	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
dont sociétés de gestion	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
dont entreprises d'assurance	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	6%	3%	0%	2%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	7%	4%	0%	2%	2%	1%
Ménages	100%	9%	0%	0%	0%						100%	9%	0%	0%	0%	54%
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	15%	0%	0%	0%						100%	15%	0%	0%	0%	46%
dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	0%	0%	0%	0%						100%	0%	0%	0%	0%	2%
dont prêts pour véhicules à moteur	100%	0%	0%	0%	0%						100%	0%	0%	0%	0%	5%
Financement d'administrations locales	100%	100%	100%	0%	0%						100%	100%	100%	0%	0%	0%
Financement de logements	0%	0%	0%	0%	0%						0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres financements d'administrations locales	100%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	0%	0%	0%
Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%						0%	0%	0%	0%	0%	0%

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Date de référence des informations T : KPI concernant les flux															Part du total des nouveaux actifs couverts
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
	Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
	Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habilitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant				
GAR	40%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	40%	4%	0%	0%	100%	
Prêts et avances, titres de créances et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67%	7%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	67%	7%	0%	0%	74%		
Entreprises financières	35%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	35%	4%	0%	0%	19%		
Etablissements de crédit	35%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	35%	4%	0%	0%	19%		
Autres entreprises financières	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
dont entreprises d'investissement	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
dont sociétés de gestion	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
dont entreprises d'assurance	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	6%	3%	0%	2%	2%	0%	0%	0%	0%	7%	4%	0%	2%	1%		
Ménages	100%	9%	0%	0%	0%					100%	9%	0%	0%	54%		
dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100%	15%	0%	0%	0%					100%	15%	0%	0%	46%		
dont prêts à la rénovation de bâtiments	100%	0%	0%	0%	0%					100%	0%	0%	0%	2%		
dont prêts pour véhicules à moteur	100%	0%	0%	0%	0%					100%	0%	0%	0%	5%		
Financement d'administrations locales	100%	100%	100%	0%	0%					100%	100%	100%	0%	0%		
Financement de logements	0%	0%	0%	0%	0%					0%	0%	0%	0%	0%		
Autres financements d'administrations locales	100%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	0%	0%		
Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0%	0%	0%	0%	0%					0%	0%	0%	0%	0%		

I - Application de la Taxonomie verte européenne

Le règlement (UE) 2020/852¹ du 18 juin 2020 relatif à la Taxonomie verte européenne établit un cadre visant à favoriser les investissements durables. Ce texte constitue la principale mesure du “*plan d'action pour la finance durable*” de la Commission Européenne adopté en mars 2018.

Selon la Commission Européenne, la réorientation des flux de capitaux vers une économie plus durable passe nécessairement par l'adoption d'un langage commun permettant aux entreprises et aux investisseurs de déterminer quelles sont les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

¹ [Règlement \(UE\) 2020/852](#) du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

Le règlement Taxonomie verte européenne établit un système de classification des activités durables contribuant aux six objectifs environnementaux retenus par l'UE. **Une activité est considérée comme durable si elle correspond à au moins l'un de ces six objectifs environnementaux.**

Les objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la Taxonomie verte européenne sont les suivants :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et production des ressources en eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et réduction de la pollution ; et
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

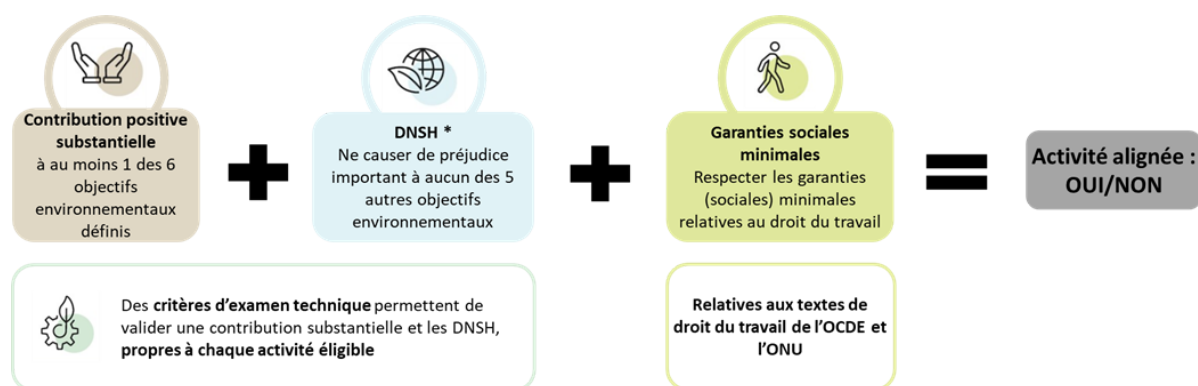
Ce règlement permet aux investisseurs et aux entreprises d'orienter leurs investissements vers des projets durables ou favorisant la transition vers une économie neutre pour le climat.

➤ **Activité éligible - Activité alignée**

Une activité est éligible à la Taxonomie si elle est définie et décrite dans un acte délégué relatif à l'un des objectifs environnementaux précités.

L'activité devient alignée à un objectif environnemental à condition qu'elle respecte :

- les critères techniques, et
- les garanties sociales minimales définies par la réglementation.



L'évaluation de l'éligibilité et l'alignement des activités du Crédit Mutuel Arkéa a été menée sur la base des règlements et actes délégués disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2024, au travers d'une approche méthodologique comprenant une analyse détaillée des activités du Groupe, à partir des processus et des systèmes de reporting existants. Les grands principes méthodologiques - hypothèses, interprétations, précision et limites - sont décrits ci-dessous. Ceux-ci pourront être révisés en fonction des évolutions de la réglementation.

II - Principes méthodologiques et présentation des ratios

➤ **Principes méthodologiques**

Le Groupe s'est largement appuyé sur les dispositifs éprouvés de production des états Financial Reporting (FINREP).

❖ Détermination du total des actifs Green Asset Ratio (GAR) - dénominateur :

Le dénominateur du ratio d'éligibilité est constitué du total actif FINREP duquel sont soustraits les prêts et avances classés en portefeuille de transaction ou ayant pour contrepartie un émetteur souverain ou une banque centrale, ainsi que les financements généraux à l'égard des collectivités locales.

❖ Détermination des actifs éligibles Green Asset Ratio (GAR) – numérateur :

La publication réglementaire considère comme éligibles à la Taxonomie verte européenne, les actifs suivants :

- les prêts aux particuliers dédiés :
 - à l'acquisition ou à la construction d'un bien immobilier résidentiel,
 - à la rénovation énergétique des bâtiments,
 - aux équipements favorisant l'efficacité énergétique des bâtiments,
 - aux technologies liées aux énergies renouvelables,
 - aux automobiles à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- la part éligible des expositions envers les sociétés soumises à la NFRD, d'après la part d'activité éligible publiée par la contrepartie ;
- les prêts aux collectivités locales finançant des logements sociaux ou d'autres projets éligibles à la réglementation ;
- Les sûretés obtenues par saisie immobilière.

La publication réglementaire considère comme non éligibles à la Taxonomie verte européenne, les actifs suivants :

- la part non éligible des expositions envers les sociétés soumises à la NFRD, d'après la part d'activité non éligible publiée par la contrepartie;
- les expositions envers les ménages hormis les prêts garantis par un bien immobilier résidentiel, les prêts automobiles à compter du 1^{er} janvier 2022 et les prêts à la rénovation et autres équipements favorisant l'efficacité énergétique ou liés à des énergies renouvelables ;
- les expositions envers les collectivités locales hormis le financement des logements sociaux et autres projets éligibles.

Les expositions envers les contreparties soumises à la NFRD sont pondérées d'après la part d'activité éligible publiée par la contrepartie à l'arrêté du 31.12.2023.

❖ Détermination des actifs alignés Green Asset Ratio (GAR) – numérateur :

- Alignement des ménages : Crédits immobiliers résidentiels aux particuliers

Selon le règlement 2020/852, au 30.06.2024, les crédits immobiliers aux particuliers sont soumis aux objectifs d'Atténuation du changement climatique et d'Adaptation au changement climatique.

Au 31.12.2025, les crédits immobiliers aux particuliers seront éligibles à l'objectif de circularité de l'économie selon le règlement délégué 2023/2485 du 27 juin 2023².

Les crédits immobiliers résidentiels aux particuliers du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ont été analysés via l'objectif d'Atténuation au 30.06.2024.

² [Règlement délégué 2023/2485 du 27 juin 2023](#) modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 par des critères d'examen technique supplémentaires permettant de déterminer à quelles conditions certaines activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si ces activités ne causent de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux

La méthode de calcul de l'alignement des crédits immobiliers aux particuliers est définie dans le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 et dans l'acte délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021.

Périmètre des expositions à contribution substantielle

Les biens immobiliers construits avant l'année 2020 sont alignés aux critères de contribution substantielle si un DPE A a été délivré ou bien s'ils font partie du top 15% national des biens immobiliers en termes de consommation énergétique. Ce seuil est fixé en France à 135 kwh/m²³, c'est à dire équivalent à un DPE A, B et certains C. Les biens immobiliers soumis à la norme RT2012 répondent à ce critère.

Concernant les biens immobiliers construits après l'année 2020, la consommation d'énergie primaire du bâtiment doit être inférieure d'au moins 10% au seuil défini dans la directive 2010/31/UE, nommé NZEB (Nearly Zero-Energy Buildings), en vigueur dans le pays considéré. La note sur les "Éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment" du Ministère de la transition écologique déclare que le niveau de performance énergétique NZEB correspond au niveau de performance réglementaire défini par la RT2012. Par ailleurs, la note précise que pour les bâtiments neufs ayant déposé un permis de construire après le 1er janvier 2022 et soumis à la RE2020, le respect des exigences de la RE2020 – plus ambitieuse que la RT2012 - suffit à respecter le critère NZEB - 10%⁴.

En l'absence d'information sur la date de dépôt du permis de construire des biens financés à construire, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa réalise son identification à partir de la date d'octroi du financement en appliquant une marge de deux années. Pour l'année de construction 2021, en l'absence d'information, aucune exposition n'a été considérée comme alignée.

Respect des critères " Ne pas causer de préjudice important"⁵ aux autres objectifs

Les critères "DNSH" des crédits habitat sont liés à l'objectif d'Adaptation au changement climatique. Pour qu'aucun préjudice ne soit porté à cet objectif, le bien immobilier doit bénéficier, en cas d'exposition à un risque physique important, d'un plan d'adaptation. La charge de la preuve de ce critère DNSH est portée par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour les crédits habitat selon sa méthodologie interne d'analyse des risques physiques. Cette méthodologie est conforme aux exigences de la Taxonomie et est par ailleurs utilisée pour la valorisation des collatéraux. Ainsi, si le bien immobilier est exposé à un risque physique important et qu'aucun plan d'adaptation n'est connu du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, ce bien est non conforme au DNSH Adaptation au changement climatique.

Respect des "garanties minimales sociales"

La plateforme Finance Durable de la Commission Européenne a établi que les critères des garanties minimales sociales ne s'appliquent pas aux expositions envers les particuliers⁶.

- Alignement des autres prêts aux particuliers :

Les expositions du Groupe dédiées, pour les particuliers :

- à la rénovation énergétique des bâtiments,
- aux équipements favorisant l'efficacité énergétique des bâtiments,
- aux technologies liées aux énergies renouvelables

³ *Éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.*

⁴ *Éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.*

⁵ *usuellement nommés critères "DNSH"*

⁶ *Final Report on Minimum Safeguards - Plateforme Finance Durable de la Commission Européenne*

- aux voitures électriques et hybrides rechargeables, bien que contribuant par nature à l'objectif d'atténuation du changement climatique, ne sont pas à date incluses aux actifs alignés, faute de données suffisamment disponibles à date pour justifier le respect des critères DNSH des autres objectifs.

- Alignement des sociétés soumises à la NFRD : Financements généraux

Les expositions envers les contreparties soumises à la NFRD sont pondérées d'après la part d'activité alignée publiée par la contrepartie à l'arrêté du 31.12.2023.

- Alignement des financements dédiés : Une filière dédiée à la transition environnementale des entreprises et institutionnels

L'analyse de l'alignement des prêts et avances dont l'objet est connu est réalisée uniquement sur les financements structurés. L'alignement du projet est documenté par la Direction Transition Environnementale. La Direction Transition Environnementale, a été créée en 2020 au sein d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour accompagner les clients de la banque en matière de financement de projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, hydrogène, géothermie, méthanisation), de rénovation énergétique des bâtiments et d'efficacité énergétique (stockage d'énergie, réseau de chaleur, thermostat connecté, stations électrique).

Un financement dont l'alignement à la Taxonomie verte européenne a été documenté, est inclus au reporting de juin 2024, si son bénéficiaire ultime est une contrepartie soumise à la NFRD ou une collectivité locale.

- Alignement des titres de créances

Le Groupe mène également une politique de placement dans des obligations vertes et durables. L'alignement des obligations vertes est documenté via le prospectus dédié, publié par l'entreprise.

Tableau 46 (Modèle 10) : Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

Au 30.06.2024 En milliers d'euros	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Type d'instrument financier					
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	701 142	OUI	NON	Voir n°1 et n°2
	Entreprises non financières	48 800	OUI	NON	
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-			
	Autres contreparties	73 669	OUI	NON	
Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	46 581	OUI	NON	Voir n°3 et n°4
	Entreprises non financières	831 584	OUI	NON	
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	21 950	OUI	NON	
	Ménages	-	-	-	
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	
	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	
	Autres contreparties	363 922	OUI	NON	

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa documente dans ce modèle les souscriptions d'obligations (notes 1 et 2) ainsi que les prêts proposés à la clientèle (notes 3 et 4) qui ne sont pas couverts par le règlement (UE) 2020/852 : Taxonomie européenne, au 30.06.2024

OBLIGATIONS

Les obligations vertes et durables permettent le financement de la transition écologique et constituent de ce fait un levier d'atténuation du risque de transition lié au changement climatique.

Certaines obligations incluent des actions d'atténuation des risques physiques (par exemple, dans la catégorie des bâtiments verts avec une analyse de vulnérabilité aux risques physiques et l'adaptation des bâtiments aux aléas climatiques).

Note n°1 : Obligations vertes :

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa souscrit à des obligations vertes. Ces obligations sont émises par des entreprises financières, des entreprises non financières et des entités souveraines. Les principes de l'ICMA (International Capital Market Association) fixent un cadre volontaire donnant les meilleures pratiques en termes de transparence de l'information à fournir sur les obligations vertes : "The Green Bond Principles". Le cadre de l'ICMA permet aux investisseurs de juger du caractère vert d'une obligation.

Les actifs dont la contrepartie est une entité souveraine ne sont pas éligibles au règlement (UE) n°2020/852, les obligations vertes souscrites envers ces contreparties sont renseignées dans ce modèle. L'alignement des obligations au règlement (UE) 2020/852 est documenté par l'émetteur, la part des obligations vertes non alignées est renseignée dans ce modèle.

Note n°2 : Obligations durables :

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa souscrit à des obligations durables. Ces obligations sont émises par des entités souveraines. Les principes de l'ICMA (International Capital Market Association) fixent un cadre volontaire donnant les meilleures pratiques en termes de transparence de l'information à fournir sur les obligations durables : "Sustainability Bond Guidelines". Le cadre de l'ICMA permet aux investisseurs de juger du caractère durable d'une obligation.

Les actifs dont la contrepartie est une entité souveraine ne sont pas éligibles au règlement (UE) n°2020/852, les obligations durables souscrites envers ces contreparties sont renseignées dans ce modèle. L'alignement des obligations au règlement (UE) 2020/852 est documenté par l'émetteur, la part des obligations durables non alignées est renseignée dans ce modèle.

PRÊTS

Note n°3 : Prêts DTE :

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa, à travers la Direction de la Transition Environnementale (DTE) de sa filiale Arkéa Banque E&I, finance des entreprises et des institutionnels. Ces opérations financent des projets d'énergies renouvelables, de rénovation énergétique des bâtiments et d'efficacité énergétique. Le principal objectif poursuivi est la diminution des gaz à effet de serre contribuant à l'atténuation du changement climatique.

Les prêts DTE renseignés dans ce modèle ne sont pas couverts par le règlement (UE) n°2020/852 car ils concernent des entreprises non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE Non Financial Reporting Directive (NFRD).

Note n°4 : Prêts PACT :

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa, à travers sa filiale Arkéa Banque E&I, propose aux PME, ETI, institutionnels et professionnels de l'immobilier les prêts PACT Trajectoire ESG et PACT Carbone. Le prêt PACT Trajectoire ESG prévoit une bonification annuelle des conditions financières si l'emprunteur améliore sa notation ESG. Le volet environnemental comprend des indicateurs de suivi de l'atténuation du changement climatique tels que les émissions de gaz à effet de serre de la contrepartie contribuant à atténuer le risque de transition. Le prêt PACT Carbone attribue une bonification visant à valoriser les entreprises ayant atteint un objectif de réduction en ligne avec une trajectoire carbone compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Les prêts PACT présentés dans ce modèle ne sont pas couverts par le règlement (UE) n°2020/852 car ils concernent des entreprises non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE Non Financial Reporting Directive (NFRD).

11. Annexes

11.1. Déclaration de la personne responsable

Les informations considérées comme sensibles sont : le nombre exact de débiteurs répartis par catégories d'exposition et niveaux de PD (article 452 g).

Les décisions de non-publication de ces informations sont prises en accord avec l'organe de direction du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Personne responsable des informations contenues dans le présent document :

Anne Le Goff, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

Déclaration de la personne responsable :

J'atteste que les informations contenues dans le présent Rapport Pilier 3 en date du 30 juin 2024 présentant des informations publiées au titre de la huitième partie du Règlement n°575/2013 "CRR", tel que modifié notamment par le Règlement n°2019/876 "CRR2", sont, à ma connaissance, établies conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes élaborés dans ce cadre.

Fait au Relecq Kerhuon, le 12 septembre 2024

Anne Le Goff, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

11.2. Liste des tableaux

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
Fonds propres			
Tableau 1	EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires	1-3
Tableau 2	EU CC2	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités	4
Tableau 3	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque	5
Indicateurs prudentiels			
Tableau 4	EU KM1	Indicateurs clés	6
Tableau 5	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique	7-8
Tableau 6	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	8
Tableau 7	EU LR1 - LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	9
Tableau 8	EU LR2 - LRCom	Ratio de levier - déclaration commune	10-11
Tableau 9	EU LR3 - LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	12
Risque de crédit			
Tableau 10	EU CR1-A	Echéance des expositions	13
Tableau 11	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées	14
Tableau 12	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique	15
Tableau 13	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	16
Tableau 14	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution	16
Tableau 15	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	17-18
Tableau 16	EU CR2	Variations du stock de prêts et avances non performants	18
Tableau 17	EU CR5	Expositions en approche standard	19
Tableau 18	EU CR6	Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD	21-25
Tableau 19	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	26
Tableau 20	EU CR10.1	Financement spécialisé: Financement de projets (approche par référencement)	26
Tableau 21	EU CR10.2	Financement spécialisé: Biens immobiliers générateurs de revenus et biens immobiliers commerciaux à forte volatilité (approche par référencement)	27
Tableau 22	EU CR10.3	Financement spécialisé - Financement d'objets (approche par référencement)	27
Tableau 23	EU CR10.5	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	27
Risque de crédit de contrepartie			
Tableau 24	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche	28
Tableau 25	EU CCR2	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	28
Tableau 26	EU CCR3	Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaires et pondération de risque	29
Tableau 27	EU CCR4	Approche NI – Expositions au CCR par catégorie d'expositions et échelle de PD	29-31
Tableau 28	EU CCR8	Expositions sur les CCP	32
Techniques d'atténuation du risque de crédit			
Tableau 29	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC	33
Tableau 30	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	33
Tableau 31	EU CR7-A	Approche NI – Informations à publier sur le degré d'utilisation de techniques d'ARC	34-36
Tableau 32	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR	36
Titrisation			
Tableau 33	EU SEC1	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	37
Tableau 34	EU SEC4	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées - établissement agissant en tant qu'investisseur	37
Risque de taux dans le portefeuille bancaire			
Tableau 35	EU IRRBB1	Risque de taux dans le portefeuille bancaire	40
Risque de liquidité			
Tableau 36	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	42
Tableau 37	EU LIQ2	Ratio de financement stable net (NSFR)	45
Risques ESG			
Tableau 38	Modèle 1	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	47-48
Tableau 39	Modèle 2	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés	50
Tableau 40	Modèle 3	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement	51
Tableau 41	Modèle 4	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	53
Tableau 42	Modèle 5	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique	54
Tableau 43	Modèle 6	Actifs entrant dans le calcul du Green Asset Ratio : synthèse	55
Tableau 44	Modèle 7	Actifs entrant dans le calcul du Green Asset Ratio : GAR en valeur comptable	56-57
Tableau 45	Modèle 8	Actifs entrant dans le calcul du Green Asset Ratio : GAR en %	58
Tableau 46	Modèle 10	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	62

11.3. Tableau de concordance Pilier 3

Article	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Page
437	Fonds propres	Fonds propres	1
438	Exigences de fonds propres et montants d'exposition pondérés	Fonds propres - exigences de fonds propres	5
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	28
440	Coussin de fonds propres contracyclique	Indicateurs prudentiels - indicateurs clés	7
442	Exposition au risque de crédit et au risque de dilution	Risque de crédit	13
444	Utilisation de l'approche standard	Risque de crédit - approche standard	18
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	39
447	Indicateurs clés	Indicateurs prudentiels - indicateurs clés	6
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions non détenues dans le portefeuille de négociation	Risque de taux du portefeuille bancaire	40
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	37
449 bis	Risques ESG	Application à compter du 30.06.2022	46
451	Ratio de levier	Indicateurs prudentiels - ratio de levier	8
451 bis	Exigences de liquidité	Risque de liquidité	41
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit - approche notation interne	20
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Techniques d'atténuation du risque de crédit	33
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	39